

## MANDATURE 2014 - 2020

### COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL DU 12<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT TENUE LE LUNDI 24 JUIN 2019 - 19H25 EN SALLE DES FÊTES DE LA MAIRIE

\*\*\*

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, préside la séance qu'elle déclare ouverte à 19 h 25.

\*\*\*

Mme Éléonore SLAMA, Adjointe à la Maire, Conseillère d'arrondissement, est désignée secrétaire de séance et procède à l'appel nominal (DELIB 12-2019-118), 17 membres sont présents, le quorum (16) est donc atteint.

Étaient présents : Mme BARATTI-ELBAZ, M. BONNET-OULALDJ, M. BOUIGUE, Mme CHARNOZ, M. GREAU, M. GRÉGOIRE, Mme HONORÉ, Mme KOMITÉS, M. MARGAIN, Mme MONTANDON, M. PEUTILLOT, Mme PIERRE-MARIE, M. ROMERO-MICHEL, Mme SLAMA, Mme TAÏEB, M. TEISSEIRE, M. TOUZET.

Étaient excusés : M. HAAB, M. MOULIN, Mme ROTA, M. SEINGIER, Mme VELAY-BOSC.

Pouvoirs : Mme ATLAN-TAPIERO (pouvoir à M. MARGAIN), Mme CHOPIN GENET (pouvoir donné à M. ROMERO-MICHEL), Mme GROMBERG (pouvoir donné à M. BOUIGUE), Mme MARQUIS (pouvoir donné à M. PEUTILLOT), M. MISSIKA (pouvoir donné à Mme BARATTI-ELBAZ), M. NAJDOVSKI (pouvoir donné à M. GREAU), Mme TAVAUZ (pouvoir donné à Mme MONTANDON), Mme VIEU-CHARIER (pouvoir donné à M. BONNET-OULALDJ).

\*\*\*

Arrivée, à 19 h 30, de M. MOULIN, après le vote de la procédure d'urgence ;

Arrivée, à 19 h 35, de M. SEINGIER, après le vote de la délibération DPE 20190013 ;

Sortie, à 19 h 52, de M. BONNET-OULALDJ (pouvoir de Mme VIEU-CHARIER), après le vote de la délibération DLH 20190107 ;

Retour, à 20 h 00, de M. BONNET-OULALDJ (pouvoir de Mme VIEU-CHARIER), après l'adoption du budget supplémentaire de l'exercice 2019, de l'état spécial ;

Sortie, à 20 h 14, de M. GRÉGOIRE, après le vote de la délibération DFA 20190038 ;

Retour, à 20 h 20, de M. GRÉGOIRE, après le vote de la délibération DDCT 20190053 ;

Sortie, à 20 h 49, de Mme CHARNOZ, après le vote de la délibération DASCO 20190088 ;

Sortie, à 20 h 51, de M. GRÉGOIRE et retour de Mme CHARNOZ, après le vote de la délibération DAE 20190013 ;

Départ, à 20 h 55, de M. MOULIN, après le vote de la délibération DAC 20190270 ;

Retour, à 21 h 24, de M. GRÉGOIRE, après le vote du vœu 122019-022, relatif au projet d'extension de l'Opéra Bastille.

- **DELIBERATION (12-2019-015)** : Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil du 12<sup>e</sup> arrondissement du LUNDI 3 JUIN 2019.

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :

« Bonsoir à toutes et à tous. Je soumetts à votre vote l'adoption du procès-verbal de la séance du 3 juin 2019. Est-ce qu'il y a des remarques, mes chers collègues ? Non, pas particulièrement ? Pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Elle est donc adoptée, je vous remercie. »

Votants : 22 dont 5 pouvoirs

Pour : 22 voix dont 5 pouvoirs :

09 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir  
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir  
05 voix groupe Écologiste dont 1 pouvoir  
02 voix groupe Génération.s  
04 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

\*\*\*

**Personnes présentes à la séance du LUNDI 3 JUIN 2019 et présentes ou ayant donné pouvoir à la séance du LUNDI 24 JUIN 2019.**

Mme BARATTI-ELBAZ, Mme ATLAN-TAPIERO (pouvoir donné à M. MARGAIN), M. BONNET-OULALDJ, M. BOUIGUE, Mme CHARNOZ, M. GREAU, M. GRÉGOIRE, Mme HONORÉ, Mme KOMITÈS, M. MARGAIN, Mme MARQUIS (pouvoir donné à M. PEUTILLOT), Mme MONTANDON, M. NAJDOVSKI (pouvoir donné à M. GREAU), M. PEUTILLOT, Mme PIERRE-MARIE, M. ROMERO-MICHEL, Mme SLAMA, Mme TAÏEB, Mme TAVAUUX (pouvoir donné à Mme MONTANDON), M. TEISSEIRE, M. TOUZET, Mme VIEU-CHARIER (pouvoir donné à M. BONNET-OULALDJ).

(DELIB 12-2019-119)

\*\*\*

- DELIBERATION (12-2019-018) : Adoption de la procédure d'urgence.

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :

Votants : 25 dont 8 pouvoirs

Pour : 25 voix dont 8 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir

05 voix groupe Écologiste dont 1 pouvoir

02 voix groupe Génération.s

04 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2019-120)

\*\*\*

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

*« M. SEINGIER n'étant pas là, on sait ce qu'il aurait dit, mais comme on a envie de passer vite, je vous propose d'adopter le budget supplémentaire et l'exercice 2019 de l'état spécial du 12<sup>e</sup> arrondissement, pas d'autres questions ? Si, quand même, Mme MONTANDON, allez-y. »*

**Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :**

*« Oui, ce que je vous propose, éventuellement, c'est de le faire quand il arrive, comme ça on ne gâche pas le rituel avec Mme CHARNOZ et l'on peut commencer le débat suivant, où je suis inscrite. Ce serait dommage. Merci. »*

**- DPE 20190013 : Subventions d'un montant de 419 465 euros et conventions avec 10 associations gestionnaires de recycleries.**

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

*« M. MARGAIN et Mme MONTANDON, vous êtes inscrits sur cette délibération. Mme MONTANDON. »*

**Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :**

*« Oui, merci Mme la Maire. Je voulais saluer le travail et les initiatives de ces associations de recycleries, et peut-être émettre même une proposition pour élargir leurs activités aux consignes. C'est vrai que l'on a vu ces derniers temps que le recyclage, notamment des bouteilles plastique, n'était pas aussi évident. C'est-à-dire que même s'il y a du tri, au final, j'ai cru comprendre que simplement une bouteille sur dix à Paris ou Marseille, dans les grandes villes, était finalement recyclée et avait une seconde vie. Donc, peut-être penser aux consignes et élargir les compétences et les produits à recycler de ces associations. Voilà, merci. »*

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

*« Merci pour cette... M. MARGAIN aussi, pardon, allez-y ! »*

**M. Franck MARGAIN, Conseiller d'arrondissement :**

*« C'était pour continuer la demande que je vous avais faite il y a pas mal de temps dans un dernier Conseil d'arrondissement, vous m'aviez dit que vous regarderiez un petit peu le problème. C'était, alors je l'ai rattachée là-dessus, parce que je ne savais pas bien où rattacher ma demande, la disparition maintenant, ce n'est plus qu'ils étaient très chers les sacs de l'initiative des petites poubelles que l'on a chez nous maintenant pour recycler, biodégradables, maintenant il n'y a carrément plus de sac dans les supermarchés donc... Je n'étais pas là pour faire la publicité de l'un ou de l'autre, mais disons qu'il y a beaucoup de supérettes, pour être politiquement correct, dans cet arrondissement, qui n'en ont pas. Est-ce que vous pourriez quand même les... Enfin, moi je trouve que cette initiative était remarquable, quand on lit qu'à Paris, on est, paraît-il, j'ai lu ça ce week-end dans la presse, les plus mauvais citoyens pour le recyclage, je ne savais pas et je ne sais pas si c'est vrai, mais je l'ai lu dans un journal qui tenait la route, je pense que vous pourriez agir, Mme la Maire, pour vraiment prendre, cette fois-ci, à bras le corps ce problème de ces sachets qui doivent eux-mêmes être biodégradables pour qu'ils puissent être remis dans ces poubelles biodégradables. Alors, je ne sais pas si ça a à faire avec cette délibération, mais il fallait que je le dise quelque part. Merci. »*

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Je laisserai Richard BOUIGUE vous répondre sur la recyclerie à proprement parler, mais sur les sacs, vous avez raison.

Ces sacs ont été, dans un premier temps, distribués gratuitement par la ville de Paris pour aider les habitants du 12<sup>e</sup> à apprendre à faire ce tri spécifique des déchets alimentaires et à les collecter spécifiquement dans le mini seau et le bac marron. On avait anticipé ce besoin en demandant, notamment, aux commerçants sur les marchés de distribuer des sacs biodégradables en quantité plus importante qu'aujourd'hui. Certaines chaînes de supermarchés les commercialisent, mais pas forcément de manière adaptée, d'abord par rapport à la taille qui est commercialisée, et puis par rapport au prix, il faut être honnête, c'est un peu scandaleux donc nous sommes préoccupés par cette situation qui nous a été communiquée par beaucoup d'habitants du 12<sup>e</sup>. Avec le maire du 19<sup>e</sup> qui va voir se déployer aussi dans son arrondissement le tri sélectif des bio-déchets, nous allons suggérer à la maire de continuer à en distribuer de manière un peu plus importante et je suis sûre que l'adjoint en finances sera d'accord pour cette modique dépense supplémentaire, mais il y a un vrai sujet. Il faut que les entreprises arrivent à produire ces sacs en quantité suffisante, au format adapté et à des coûts raisonnables.

Cela dit, je ne peux pas vous laisser dire que les Parisiens sont des mauvais trieurs. En fait, les Français sont les plus mauvais trieurs de toute l'Europe et les urbains ne sont pas bons trieurs non plus. Cela dit, au sein de la communauté parisienne, les habitants du 12<sup>e</sup> sont bons trieurs et notamment le tri sélectif des déchets alimentaires se fait de manière très bien là où cela se fait. C'est-à-dire que l'on a un taux de refus des bacs qui est très très faible, inférieur aux habitants du 12<sup>e</sup>, je le dis en toute amitié pour mon collègue Maire du 2<sup>e</sup>, Jacques BOUTAULT, qui fait aussi le tri. Mais c'est vrai qu'il faut aider aussi les habitants à faire ce tri, et c'est vrai que les sacs sont une des conditions nécessaires et donc, on est mobilisé sur ce sujet, je vous le confirme. Voilà.

M. BOUIGUE, sur le soutien de Mme MONTANDON aux recycleries, si j'ai bien compris. »

**M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :**

« Merci Mme la Maire. Mme MONTANDON, peut-être trois points :

La proposition que vous faites, notamment, d'une consigne de bouteilles en plastique. Bon, d'abord, c'est un métier particulier et la recyclerie qui va s'installer dans le 12<sup>e</sup> arrondissement, forte de son expérience dans le 11<sup>e</sup> arrondissement, est davantage ciblée sur tout ce qui est lié d'abord à l'habit, au tissu, à la toile, etc. C'est d'abord sur cette activité que l'association va fonder son activité. Elle pourrait y ajouter celle que vous évoquez, mais ça pose un problème, c'est que ce sont des filières particulières et elles sont différentes. Ce sont donc, quasiment, deux métiers différents.

Je ne vous fais pas dire, par ailleurs, que l'activité de consignation des bouteilles en plastique aujourd'hui ne fait pas du tout l'unanimité auprès des associations qui sont acteurs sur le terrain du recyclage. Elles souhaitent, en gros, opérer sur d'autres manières et ne sont pas favorables à cette consignation. Il faudrait que l'on ait avec elles une discussion pour pouvoir aboutir, donc c'est une bonne idée sur le principe, mais les acteurs, ceux qui font au quotidien, n'y sont pas favorables.

La troisième chose, bien évidemment, et vous m'aurez entendu là-dessus, c'est que sur les bouteilles en plastique, peut-être y a-t-il un jour un autre système à envisager, il y a peut-être à revoir notre consommation même de bouteilles en plastique et ce sera peut-

être le premier geste que l'on aura à faire pour réduire cette consommation qui, comme vous le dites, aujourd'hui, pose problème. Mais vous voyez, la consignation n'est peut-être pas, aujourd'hui, la bonne solution au problème que l'on rencontre et qui est pourtant bien réel. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup. Sur cette délibération, est-ce qu'il y a des abstentions ? Des votes contre ? Elle est donc adoptée, je vous remercie. »

Votants : 26 dont 8 pouvoirs

Pour : 26 voix dont 8 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs  
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir  
05 voix groupe Écologiste dont 1 pouvoir  
02 voix groupe Génération.s  
04 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs  
01 voix Non-inscrit

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2019-121 AVIS)

\*\*\*

**- DLH 20190107 : Conférence du logement de Paris - présentation des orientations stratégiques.**

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Mme MONTANDON, vous êtes inscrite sur cette délibération. »

**Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :**

« Oui, merci Mme la Maire.

Tout d'abord, c'est vrai que quand j'ai vu le titre, j'ai parcouru les 104 pages de la Conférence parisienne du logement, je me suis demandé s'il ne fallait pas plutôt l'appeler 'le bilan de la mandature du logement et la communication de pré-campagne'. Vous parlez beaucoup, dans la première partie de cette Conférence parisienne du logement, de livraisons de logements sociaux en montrant l'évolution depuis 2001, mais je trouve qu'il aurait été intéressant de distinguer la création réelle de logements avec la préemption et surtout avec le conventionnement. Vous savez que le conventionnement, c'est simplement une passation d'écriture, on passe du parc libre vers un parc dit SRU, mais il n'y a pas de création nouvelle. Il y a parfois de la réhabilitation, je le conçois, mais on passe simplement de styles de logements parc libre, logements d'ailleurs souvent pour la classe moyenne, à un logement dit SRU, donc en termes de création, je trouve que... Voilà. Il y a la livraison, après il y a la création, la préemption et le conventionnement et il aurait été intéressant d'avoir le détail. Peut-être que vous pourrez nous le donner ce soir d'ailleurs, notamment concernant le 12<sup>e</sup> arrondissement.

On peut aussi observer que dans le 12<sup>e</sup> arrondissement, comme d'ailleurs dans de nombreux arrondissements, plus de la moitié des logements dits SRU sont du PLUS, un quart de PLAI et un quart de PLS. Donc, nous, cela fait plusieurs fois que l'on déplore, hélas, que vous ayez accès votre politique du logement vers le très social et que la classe moyenne ait été aussi longtemps délaissée. D'ailleurs, nous pensons que, par exemple, il serait mieux de loger dans la ville de Paris les agents de la ville de Paris, seulement ceux qui rendent un service direct aux Parisiens. Oui, Mme SLAMA, je vous vois ruminer, mais en fait, le personnel de la petite enfance ou le personnel de la propreté, ils habitent très loin de Paris, ils ont des trajets très longs. Écoutez, je suis désolée, mais... »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« On va laisser Mme MONTANDON finir, et on lui répondra, parce que l'on a quelques éléments de réponse, allez-y. »

**Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :**

« Donc, plutôt que de les laisser habiter loin, subir un long trajet de transport, il aurait été plus opportun et peut-être plus logique de les loger à proximité de leur lieu de travail.

En effet, il y a des quartiers où la classe moyenne est sous-représentée, et des conséquences se font ressentir dans des écoles. D'ailleurs, pas plus tard que le dernier Conseil d'arrondissement, nous avons parlé, en effet, des nouvelles sectorisations que vous avez faites pour, petit à petit, remettre de la mixité sociale dans les collèges et dans les écoles, et là encore, je vous le dis, si la politique du logement avait porté ses fruits et avait créé une réelle mixité sociale, elle se serait ressentie au niveau des écoles. Alors, dans votre plan, vous annoncez vouloir faire une politique incitative et territorialisée avec la mise en place d'un indicateur permettant de favoriser la mixité

d'un quartier, et notamment c'est avec le revenu médian, disponible à l'IRIS, afin de favoriser la mixité sociale. Mais ce que je ne comprends pas, c'est marqué, c'est en titre et c'est développé, mais vous avez fait le contraire depuis 2001. Donc, justement, je voulais savoir, un petit peu, comment vous voyez les choses, en effet, à 9 mois des élections et notamment nous expliquer, parce que dans le déploiement de ce dispositif, j'ai vu plusieurs arrondissements, mais je n'ai pas vu le 12<sup>e</sup>. Donc, si cela, en effet, est une ouverture vers plus de mixité, dans ce cas-là merci de nous expliquer comment, concrètement, cela se passe dans la mise en place dans le 12<sup>e</sup> arrondissement. Et en ce qui concerne le découpage IRIS justement, pour nous, il nous semble opportun de l'utiliser pour justement ne plus livrer de logements sociaux dans les quartiers IRIS qui en sont déjà largement pourvus.

Vous avez rédigé, en effet, ce rapport le 14 juin 2019, et je trouve que sur 104 pages sur la stratégie du logement à Paris, vous n'avez pas énuméré une seule fois les plates-formes touristiques de style Airbnb. Moi, je vous avoue, je suis assez dubitative que ce soit, d'ailleurs, dans le parc social où il existe des sous-locations, mais simplement, dans la politique parisienne, on sait que ces plates-formes jouent un rôle, hélas, assez néfaste sur le logement, à Paris et aussi bien dans les villes et les capitales du monde entier. Donc, je trouve cela assez étonnant qu'il n'y ait pas un seul mot sur une stratégie ne serait-ce, je suis obligée de le dire, que dans les logements sociaux. Nous, on considère que la Ville a fait, c'est vrai, pas mal d'efforts pour lutter contre les locations irrégulières sur ces plates-formes touristiques, cependant les moyens déployés pour le contrôle sont encore trop insuffisants pour enrayer la tendance et les locations régulières.

Un autre mot tabou, aussi, c'est l'accession sociale à la propriété, j'ai regardé dans vos 104 pages, elle n'apparaît qu'une seule fois. Pourtant, la loi ELAN vous permet de faire l'accession sociale à la propriété justement, elle incite les villes d'en faire, d'en introduire, mais vous, vous refusez toujours de façon idéologique. Et pourtant, lorsqu'on regarde ce qui avait été fait dans le passé, je prends l'exemple de la résidence du 42, rue Sibuet, c'était un endroit où les habitants, les locataires, pouvaient acheter leur logement et accéder à la propriété, et c'est vrai que cela crée une véritable mixité sociale et là encore, je m'étonne, que ce soit dans cette résidence ou dans d'autres, que jamais une seule fois c'est énuméré. Alors si, pour être de bonne foi, il y a le mot « accession » une seule fois sur ces 104 pages, c'est lorsque vous faites référence à l'Office Foncier Solidaire, l'OFS, mais le problème, c'est que ce principe de dissociation du foncier et du bâti, qui est ouvert par le bail réel solidaire, il est parfait sur le papier, on l'a d'ailleurs tous voté, mais il reste très irréaliste et très difficile à mettre en place. D'ailleurs, sauf erreur de ma part, rien ne verra le jour avant la fin de la mandature, et l'OFS reste au niveau expérimental seulement.

Encore une autre remarque : rien sur les échanges d'appartements, vous parlez en effet de la plate-forme qui a été mise en place, mais je ne vois pas de chiffre concret sur le nombre d'échanges d'appartements qu'ont permis les différents outils que vous avez déployés et sur le taux de rotation.

Enfin, sur le PLI, comme vous le savez, le PLH propose, enfin de la mandature, envisager 3 000 PLI. Or, sur cette mandature, apparemment, c'est à peine 200 donc là encore, pas assez de logements pour la classe moyenne. Merci. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci pour ce concentré de vos interventions généralement réparties sur les différentes délibérations, mais c'est vrai que cette délibération s'y prête, puisque c'est justement un document d'orientation stratégique qui ne vient pas, parce que le calendrier de



campagne l'imposerait, mais c'est la loi qui nous a demandé de mettre cette instance en place et de délibérer sur ce sujet-là. Alors, quelques éléments de réponse, Mme SLAMA. »

**Mme Eléonore SLAMA, Adjointe la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :**

« Merci, Mme la Maire. Alors, Mme MONTANDON, vous m'avez tendu la perche sur la question de notre communication et du bilan. Du coup, je vais la faire, cette communication sur notre bilan puisque je pense, en effet, que nous pouvons collectivement en être fiers, puisque nous avons agi énormément dans ce domaine qui est, je le rappelle, la priorité des Parisiens depuis non pas simplement 2008, mais 2001.

Alors, trois priorités, trois axes majeurs définissent notre action, en ce domaine : la création de logements, l'amélioration du cadre de vie, et puis quelque chose qui était, dans des temps plus anciens, vraiment compliqué à savoir la gestion transparente et équitable des dossiers des demandeurs de logements. Donc, on a vraiment repris les choses à zéro de ce point de vue-là.

Vous dire également que nous sommes fiers que notre arrondissement compte plus de 14 000 logements sociaux au sens de la loi SRU, des logements sociaux familiaux, 18.500 si l'on y intègre les logements libres et intermédiaires, et qu'entre 2001 et 2014, ce sont plus de 5 500 logements sociaux qui ont été créés dans le 12<sup>e</sup> arrondissement, et depuis 2014, ce sont plus de 3 600 nouveaux logements sociaux qui ont été produits. Des logements pour tous : les familles, les étudiants, les jeunes actifs, les seniors, les personnes en situation de handicap et en situation de précarité. Cela avec toujours le souci constant et permanent de préserver la mixité dans nos quartiers.

On va parler conventionnement puisque vous dites que le conventionnement n'est qu'un artifice. Une nouvelle fois, je vais vous dire que non, Mme MONTANDON, le conventionnement n'est pas qu'un simple artifice servant la politique de chiffres de la ville de Paris en matière de logements, loin de là. Pour que chacun comprenne bien, le logement conventionné consiste à faire basculer des logements existants du parc libre vers le parc social. Ça permet quoi ? Concrètement, cela permet de sécuriser les publics qui habitent déjà, qui n'en faisaient pas partie alors, qui se rentrent, du coup, dans le parc social. Ça permet également d'attribuer ces logements en toute transparence, parce que ce n'était pas forcément le cas dans des temps plus anciens. Et puis cela permet également d'être un levier de financement des opérations de réhabilitation de nos immeubles sociaux puisque ce parc, étant un petit peu ancien, a pu être dégradé au fil des années et nous investissons massivement pour réhabiliter notre parc social, et ce sera la moitié du parc social du 12<sup>e</sup> arrondissement qui va bénéficier de réhabilitation d'envergure pendant cette mandature. Ce n'est pas neutre, c'est beaucoup d'argent qui est investi par les bailleurs, par la ville de Paris, malgré la politique menée par l'État en ce domaine, qui vient grever les comptes et le financement des bailleurs sociaux qui ont maintenant ces objectifs, cette ambition forte, pas simplement de construire de nouveaux logements, mais aussi de réhabiliter le parc social existant pour qu'il ne soit pas dégradé.

Que vous dire d'autre ? Sur les PLAI, sachez qu'en 2018, 7 % des logements de notre parc sont destinés à des ménages sous plafond PLAI. Alors, cette délibération qui s'inscrit, en effet, dans le cadre de la loi Égalité Citoyenneté, qui a été votée en janvier 2017, elle vise simplement à un rééquilibrage des quartiers, ce que d'ailleurs nous faisons naturellement avec la maire depuis les dernières élections, c'est-à-dire, en effet, parce que c'est juste du bon sens, faire en sorte que les quartiers qui bénéficient déjà beaucoup de logements sociaux, peut-être en voient un petit peu moins se construire, alors que d'autres quartiers, et l'on sait lesquels, qui n'en bénéficiaient pas jusqu'alors,

là on essaie de préempter plus largement dans ces endroits-là pour faire, pourquoi pas, du logement social même dans le diffus.

Et puis c'est permettre, aussi, cette délibération, de faire en sorte que le DALO devienne quelque chose de concret, puisqu'aujourd'hui, une reconnaissance DALO ne permet pas de garantir une attribution rapide d'un logement social. Et bien là, il y a un objectif chiffré qui est donné à la fois au bailleur, à la ville, mais aussi à l'État d'attribution de ces logements.

Enfin, et l'on peut s'en féliciter, cette loi instaure la Conférence du logement qui permet également de se poser la question régulièrement du bien-fondé de notre politique, de la façon dont elle est mise en œuvre. C'est d'ailleurs l'objectif du bilan qui a été dressé : est-ce que l'on fait les choses bien ? Est-ce que ce que l'on avait décidé de faire a été bien mis en place ? Je pense que nous pouvons nous en réjouir.

Voilà, Mme la Maire, notre détermination est sans faille pour continuer de faire en sorte que ce fléau du mal-logement disparaisse. Merci. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup, et je rappelle quand même la très grande responsabilité de l'Etat dans la désignation, sur son contingent, des familles attributaires d'un logement social et que cette loi fixera à 25 % le quota d'attribution de logements sociaux dans certains quartiers aux premiers quartiles, mais 25 % maximum, et cette limitation sera certainement respectée, je l'espère, par l'Etat quand il désignera ces propres familles et nous aidera à atteindre les objectifs de mixité.

Mme SLAMA vous a répondu aussi sur les agents ville de Paris, je ne crois pas l'avoir entendu donc je vous le dis très rapidement, Mme MONTANDON. Nous sommes engagés à réserver, sur notre contingent, 25 % de nos logements pour les agents ville de Paris, quelle que soit leur composition familiale et quels que soient leurs revenus, et je vous confirme qu'une grande partie de nos agents ville de Paris, et en particulier celle que vous avez désignée, les auxiliaires de puéricultrices de nos crèches, sont éligibles au logement PLAI parce qu'un salaire de fonctionnaire, qu'il s'agisse d'un fonctionnaire de l'État ou un fonctionnaire de la Ville, ce n'est pas forcément une classe moyenne. Ça dépend de la composition familiale. Si la dame qui est auxiliaire vit seule, et c'est le cas de beaucoup de familles monoparentales où l'on a qu'une seule femme, et qu'elle a deux ou trois enfants, et bien avec son salaire de fonctionnaire de la ville de Paris, bien sûr qu'elle est éligible au PLAI. Bien sûr. Donc, nos agents de la ville de Paris sont d'ailleurs majoritairement éligibles sur du PLAI, voire du PLUS, et quelques cadres sur du PLS ou du logement intermédiaire. Et je ne vous parle même pas du personnel caisses des écoles bien évidemment qui, majoritairement, là aussi, sont éligibles sur du PLAI et pourtant doivent être dans nos cuisines très tôt le matin, surtout celles du 12<sup>e</sup> où l'on cuisine.

Voilà, on va s'arrêter là, car on aurait tellement de choses à vous dire, tellement, mais on aura d'autres occasions, je n'en doute pas. Oui, sur les mutations aussi, on a des bilans. On a obtenu nos objectifs qui étaient, effectivement, ambitieux de plus de 20 %.

Sur cette délibération, DLH 107, est-ce qu'il y a des abstentions ? Des votes contre ? Mais oui, c'est logique. Elle est donc adoptée, je vous remercie. »

Votants : 27 dont 8 pouvoirs

Pour : 22 voix dont 6 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir

05 voix groupe Écologiste dont 1 pouvoir

02 voix groupe Génération.s

01 voix Non-inscrit

Contre : 05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

Abstention : 0

Délibération adoptée à *la majorité absolue* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2019-122 AVIS)

\*\*\*

- **DJS 20190140** : Attribution de la dénomination “Maya ANGELOU” à l’annexe du Centre Paris Anim’ Pina Bausch situé 10 rue Erard, sise à Paris 12<sup>e</sup> arrondissement

(DELIB 12-2019-123 AVIS)

\*\*\*

- **DJS 20190141** : Attribution de la dénomination Musidora au Centre Paris Anim’ situé 51 rue François Truffaut à Paris 12<sup>e</sup> arrondissement.

(DELIB 12-2019-124 AVIS)

\*\*\*

- **DJS 20190142** : Attribution de la dénomination Annie Fratellini au Centre Paris Anim’ situé 36 quai de la Râpée à Paris 12<sup>e</sup> arrondissement.

(DELIB 12-2019-125 AVIS)

\*\*\*

- **DJS 20190143** : Attribution de la dénomination Lucienne Velu au terrain d’éducation physique rattaché au Centre Paris Anim’ Maison des Ensembles situé 3-5 rue d’Aligre, sise à Paris 12<sup>e</sup> arrondissement.

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :**

« Nous avons maintenant quatre délibérations DJS - 140, 141, 142 et 143 - qui concernent l’attribution de plusieurs dénominations à nos centres Paris Anim’, notamment ceux qui sont gérés par le CLAJE, mais également par la ligue de l’enseignement, qui s’appelaient Montgallet, Reuilly, Bercy et qui vont s’appeler de jolis noms de femme que nous avons souhaité honorer après discussion avec les jeunes. Donc, ce sera Maya ANGELOU pour l’annexe Erard pour le CLAJE, Montgallet ce sera Pina BAUSCH, Bercy ce sera Musidora, VILLIOT ce sera Annie Fratellini, et le TEP Lucienne VELU. Donc, M. SEINGIER, vous vous êtes inscrit sur chacune de ces délibérations, mais peut-être pourriez-vous faire une intervention ? »

**M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d’arrondissement :**

« Oui, merci, Mme la Maire, c’était mon intention. Vous parlez au futur comme si c’était déjà adopté, mais je vous confirme, nous ne nous opposerons absolument pas, nous allons même voter avec enthousiasme, nous partageons cette politique justement de faire de la place aux femmes, comme vous venez de le souligner. Donc, effectivement, vous donnez des noms de poétesse, d’actrice, d’athlète et même de biologiste, parce que je m’étais inscrit pour toutes les délibérations, y compris celle sur Jeanne VILLEPREUX-POWER qui fut, en effet, une grande biologiste et donc le choix de donner son nom à une allée qui est en face de l’aquarium de la porte Dorée est très bien vu, puisqu’elle était également aquariologue. Voilà, vous connaissez le sujet mieux que moi.

Effectivement, on fait même une entorse à notre politique qui était de chercher un lien avec le 12<sup>e</sup>, donc là il n’y en a pas, mais ces personnes exceptionnelles et consensuelles justifient que l’on adopte ces vœux. J’en ai quand même trouvé un pour Mme Jeanne Villepreux-Power, il y aurait pu en avoir un si, elle était au crépuscule de sa vie qu’elle

finissait à Paris, et malheureusement elle a dû fuir Paris à cause de la Commune et des journées sanglantes. J'étais obligé d'en parler, merci. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci pour votre humour, M. SEINGIER. Mme Fadila TAÏEB, peut-être quelques éléments ? »

**Mme Fadila TAÏEB, Adjointe à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère d'arrondissement :**

« Oui, merci Mme la Maire. Effectivement c'est la culture, le sport, l'engagement qui identifie ces personnes qui ont été retenues. Je voudrais juste faire un petit rappel de la méthode qui a été utilisée pour arriver à ces dénominations, puisqu'on a travaillé, notamment, avec les jeunes et les comités d'usagers. Les critères qui étaient - un petit peu - imposés étaient que ce soit des noms de femmes et que ces femmes devaient constituer des symboles forts de l'éducation populaire où d'un domaine spécifique comme la musique, le théâtre, etc. Comme vous l'avez vu, il y a Pina BAUSCH, il y a Annie FRATELLINI, des gens du cirque, des gens du théâtre, des auteures, des gens qui ont eu des performances sportives et donc c'est le fruit d'une concertation et des usagers, mais beaucoup des jeunes qui ont travaillé de manière constructive. Je vous demande de délibérer en la faveur de ces nouvelles dénominations, merci beaucoup. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup, et effectivement, elles ne seront effectives qu'après le vote du Conseil de Paris. Donc, sur ces délibérations, j'ai compris qu'il n'y avait pas d'abstention, pas de vote contre ? Elles sont donc adoptées, je vous remercie. »

Votants : 25 dont 7 pouvoirs

Pour : 25 voix dont 7 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs

05 voix groupe Écologiste dont 1 pouvoir

02 voix groupe Génération.s

05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

01 voix Non-inscrit

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2019-126 AVIS)

\*\*\*

- ***DFPE 20190004*** : *Subvention d'un montant de 2 017 903 euros, à seize associations, conventions et avenants à conventions pour la gestion de vingt lieux d'accueils enfants parents à Paris et financement des LAEP de la CAF.*

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Mme CHARNOZ, vous êtes inscrite sur cette délibération. »

**Mme Sandrine CHARNOZ, Conseillère de Paris, Déléguée auprès de la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, rapporteure :**

« Oui, quand Mme KOMITÈS aura fini de me voler mes délibs, je pourrai me concentrer sur cette belle délibération. Je ne vais pas être trop longue, mais je tenais à la saluer. On dit souvent que Paris sans les familles ne serait pas Paris, et c'est une délibération qui va dans ce sens, qui cherche à soutenir la parentalité et à créer des lieux anonymes, des lieux où parents, enfants, peuvent venir jouer, où des professionnels les regardent et peuvent répondre à leurs questions ou les accompagner sur la parentalité. Dans le 12<sup>e</sup>, nous avons notamment le passage des tout-petits, passage Raguinot, qui est un très bel espace et cette délibération porte sur la reconduction des subventions et sur une nouveauté qui est un nouveau projet porté par l'association « Œuvre de secours aux enfants » qui va créer un LAEP mobile à destination des personnes en situation de précarité à l'automne, et c'est aussi important que ces familles en précarité puissent être toujours mieux accompagnées.

Vous avez peut-être le rapport de Sophie MARINOPOULOS, psychanalyste, qui avait été commandé il y a quelques mois et qui vient d'être remis à Franck RIESTER le 4 juin dernier parle de situations d'enfants en malnutrition culturelle, des enfants qui manquent d'éveil culturel et artistique, d'éléments qui permettent de créer une relation avec les parents et subissent une conséquence des présences trop accrues des écrans, obstacles entre les parents et eux, et qui provoquent des problèmes de santé, physiques, relationnels et culturels. C'est un beau rapport qui nous invite à toujours soutenir plus la parentalité. À Paris, c'est ce que nous faisons, puisqu'il y a déjà 23 lieux d'accueil enfants/parents, et nous cherchons toujours à aller plus loin avec ce LAEP mobile qui se déplacera au-devant des familles les plus précaires, celles qui n'auraient pas forcément l'idée de venir se déplacer dans ces lieux.

Voilà, donc une très belle délibération que je tenais, mes chers collègues, à mettre en lumière et à partager avec vous. Je vous remercie. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup, pour saluer notamment le travail du « CLAP » qui est une très belle association. Sur cette délibération, j'imagine qu'il n'y a pas d'abstention, pas de vote contre ? Elle est donc adoptée. »

Votants : 25 dont pouvoirs dont 7 pouvoirs

Pour : 25 voix dont 7 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs

05 voix groupe Écologiste dont 1 pouvoir

02 voix groupe Génération.s

05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

01 voix Non-inscrit

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2019-127 AVIS)

\*\*\*

**- DELIBERATION (12-2019-017) : Budget Supplémentaire, exercice 2019, de l'état spécial du 12<sup>e</sup> arrondissement.**

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« M. SEINGIER, nous vous proposons de faire votre intervention sur le budget supplémentaire puisque Mme CHARNOZ était frustrée de ne pas avoir à vous répondre, comme elle le fait chaque année, sur cette délibération. Est-ce que vous en êtes d'accord ? »

**M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :**

« Avec plaisir, merci d'avoir gardé cette délibération sous le coude. Alors, je n'ai pas eu grand-chose à dire, puisqu'il s'agit du budget supplémentaire donc qui est un acte d'ajustement du budget principal par rapport au résultat de 2018 qui a été examiné lors du Conseil de début juin. Donc, forcément, nous avons voté contre cette délibération, enfin nous n'avons pas adopté, et par cohérence, nous allons nous abstenir, mais pour ne pas vous laisser sur votre faim, je vais quand même regretter quelque chose, notamment sur les reports libres d'emplois. Je m'étonne que vous négligiez toujours la dotation d'investissement au profit de la dotation d'animation locale alors que déjà, en début juin, je m'étonnais de l'augmentation d'utilisation des fonds de travaux. Donc, si vous faites plus d'investissement, il y aura peut-être un meilleur entretien des équipements de proximité et, ainsi, moins de fonds de travaux à terme. Merci. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci, Mme CHARNOZ. »

**Mme Sandrine CHARNOZ, Conseillère de Paris, déléguée auprès de la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, rapporteure :**

« Merci Mme la Maire, cela me permet, comme à chaque fois, de revenir sur cet exercice budgétaire. M. SEINGIER, permettez-moi de reprendre votre blague du début « sous le coude », au contraire, je trouve, Mme la Maire que côté budget, côté présentation, nous avons vraiment fait le choix de partager avec l'opposition l'ensemble des données, vous avez une délibération complète, qui prend chapitre par chapitre. Donc, ce n'est vraiment pas en catimini, mais bien en transparence que nous partageons ce budget. Ce mot était peut-être malheureux, mais c'est un exercice de transparence que nous livrons ici au Conseil d'arrondissement, et que nous livrons aussi par rapport aux habitants.

Vous avez parlé vous-même de budget d'ajustement, et c'est le cas. Et pourquoi c'est plutôt des dotations de fonctionnement qui sont favorisées sur ces budgets ? Tout simplement, parce que nous réagissons au coût des fluides, et le coût des fluides ce n'est pas de l'investissement. Ce n'est en rien du mauvais entretien, c'est tout simplement lié aux vagues d'augmentation du gaz, de l'électricité, en cours d'année, et vous verrez, tous nos budgets supplémentaires nous permettent de réajuster les fluides. Il est de bonne gestion de ne pas surprogrammer et surmobiliser de l'argent de dépenses qui n'auraient pas eu lieu. Il est de bonne gestion de les rajouter au moment du BS.

J'en profite Mme la Maire pour saluer, dans ce budget supplémentaire, l'ouverture d'équipements petite enfance en cours d'année qui ont, eux aussi, nécessité des réajustements, mais également des centres d'animation avec l'antenne Erard, et puis une modification importante sur le marché d'approvisionnement puisque vous savez que depuis mars dernier, 100 % du lait en crèche est bio et que cela a demandé aux mairies d'arrondissement une dépense supplémentaire, et je les remercie toutes de l'avoir fait



avec sourire et envie, parce que donner un lait bio aux tout-petits, c'est assurer la qualité de leur alimentation et c'était une donnée importante pour avancer vers le Paris durable que nous portons. Je vous remercie. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup, j'ai compris qu'il y avait donc des abstentions sur cette délibération, c'est ça ? Abstentions ? Votes contre ? Elle est donc adoptée. »

Votants : 25 dont 7 pouvoirs

Pour : 20 voix dont 5 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs

05 voix groupe Écologiste dont 1 pouvoir

02 voix groupe Génération.s

01 voix Non-inscrit

Contre : 0

Abstention : 05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2019-128)

\*\*\*

- **DFA 20190038** : *Signature d'une convention d'occupation du domaine public pour l'occupation et l'exploitation de l'établissement dénommé "Le Grand Bleu" à Paris 12<sup>e</sup> arrondissement.*

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« C'est M. MARGAIN qui s'est inscrit. »

**M. Franck MARGAIN, Conseiller d'arrondissement :**

« Oui, merci Mme la Maire. J'ai regardé votre processus de sélection sur lequel vous avez fait attention sur l'aspect qualitatif, je m'en réjouis. J'avais un souci plus grand. Vous marquez dans le contrat que vous auriez, comme ça, avec une telle solidité financière de cet établissement PERL, je crois, la capacité d'avoir beaucoup plus de redevances pour la Ville, cela part d'un principe de bonne gestion, je ne peux pas être contre. Mais enfin, cela va se faire quand même au détriment de la clientèle, je voudrais que vous ayez la possibilité d'introduire quand même dans cette offre, j'allais dire, publique de la Ville, puisque c'est une... comment on appelle ça déjà ? Aidez-moi... »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« CODP ! »

**M. Franck MARGAIN, Conseiller d'arrondissement :**

« Voilà ! Que vous essayiez quand même d'insister sur le fait que ça doit rester un peu populaire cet endroit, parce que qu'est-ce qui va se passer ? Si vous demandez beaucoup d'argent, ils vont pratiquer des prix très chers, et s'ils pratiquent des prix très chers, vous aurez toujours cette même clientèle de gens qui viennent dans les cafés un peu jolis de la Bastille, et qui sont prêts à payer très cher, et vous aurez, à mon avis ce n'est pas votre but, vous connaissant, d'évacuer toute la clientèle plus populaire, plus étudiante, moins argentée, qui pourrait bénéficier ? Ça, c'est la première chose.

Deuxième chose, j'ai vu que vous faisiez attention aux problématiques de bruits le soir, mais là aussi, vous ne donnez pas d'horaires. Peut-être que ce serait bien aussi si l'on avait des cafés qui ouvraient un peu tard, parce que ça manque un peu dans l'arrondissement la vie nocturne, et je trouve que cet endroit... »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Je le note ! Pardon, continuez... »

**M. Franck MARGAIN, Conseiller d'arrondissement :**

« Mais ne m'empêchez pas de parler, j'habite ce coin et je vois très bien que la vie nocturne de ce coin elle est modérée, à 23 h 30, tout ferme. Ne me dites pas le contraire, j'y habite, je peux au moins parler de ce que je vois, d'accord ? Donc, arrêtez de critiquer à chaque fois que je dis quelque chose, ce n'est simplement pas vrai, il n'y a pas de vie nocturne sur ce coin du quai de la Rapée, ce n'est pas vrai.

Donc, je maintiens le fait de deux améliorations dans votre contrat. À la fois des prix qui soient destinés à être sur une clientèle moins argentée, et deuxièmement avoir des horaires d'ouverture qui soient quand même un peu tardifs, je vous remercie. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup, je note que vous êtes favorable à ce que ce quartier reste populaire et animé le soir, je le note. Avant de donner la parole à Emmanuel GRÉGOIRE qui connaît bien ce dossier, M. Nicolas BONNET, vous voulez intervenir. »

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :**

« Non, mais ça a été rajouté à l'ordre du jour dernièrement, ce n'était pas au départ, c'est pour ça que je n'étais pas inscrit. J'ai une question, peut-être que Richard BOUIGUE pourra me répondre, ou Emmanuel, mais la société PERL ce n'est pas une société d'immobilier qui est intervenue rue Sibuet dernièrement, c'est une autre société, parce qu'il y a une société PERL que l'on connaît bien, qui intervient dans le logement social, et j'ai trouvé ça assez bizarre qu'une société de logement social soit sur la restauration. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Non, non, ce n'est pas un entrepreneur... Ce n'est pas celui-là. Alors, M. GRÉGOIRE, quelques éléments de réponse. »

**M. Emmanuel GRÉGOIRE, Premier Adjoint à la Maire de Paris, Conseiller de Paris, rapporteur :**

« Oui, juste un petit point rapide sur le fonctionnement de ces conventions d'occupation du domaine public. Le principe de l'appel d'offres, puisqu'il s'agit bien de cela, c'est une compétition, en réalité on demande un revenu minimum garanti, qui est une espèce de plancher de rémunération qui est assez faible. Ensuite, libre au candidat, selon un cahier des charges qui est fixé d'augmenter ou pas le revenu. Il a, pour cela, plusieurs moyens : il peut le faire avec des tranches forfaitaires, ou avec des intéressements au chiffre d'affaires, et en l'occurrence, nous avons bien veillé, dans le cahier des charges d'origine, à indiquer qu'il devait y avoir un panier moyen d'accessibilité tarifaire dans la continuité de l'occupation précédente, c'est-à-dire un panier repas à 12 euros. Il y a des possibilités de facturer plus, mais il y a des prix attractifs, ou en tout cas plus attractifs que les prix communs du quartier.

Concernant les horaires, je n'ai pas en tête un horaire maximum d'ouverture, si ce n'est que c'est encadré, encore une fois, par les activités des encadrements d'horaires préfectoraux, mais par contre il y a une obligation contractuelle de limitation des nuisances de bruits faisant référence au Code de l'environnement. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup. Sur cette délibération, est-ce qu'il y a d'autres commentaires ? Des abstentions ? Des votes contre ? Elle est donc adoptée, je vous remercie. »

Votants : 27 dont 8 pouvoirs

Pour : 22 voix dont 6 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs  
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir  
05 voix groupe Écologiste dont 1 pouvoir  
02 voix groupe Génération.s  
01 voix Non-inscrit

Contre : 0

Abstention : 05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés

(DELIB 12-2019-129 AVIS)

\*\*\*

**- DDCT 20190053 : Subventions d'un montant de 104 000 euros avec 22 associations au titre de la lutte contre les discriminations.**

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« M. SEINGIER, Mme MONTANDON ? Ensuite ce sera M. BONNET. M. SEINGIER. »

**M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :**

« Merci. Cette subvention, destinée à abreuver des associations parapolitiques est un marronnier, donc nous allons à nouveau pouvoir nous exprimer. Pour éviter toute caricature, par exemple quand j'emploie le mot « garder sous le coude », ça ne veut pas dire que vous cachez des choses, mais je vous remerciais d'avoir gardé cette délibération jusqu'à mon arrivée.

Donc, pour éviter toute caricature, je rappelle qu'il faut, effectivement, combattre les discriminations avec la plus grande fermeté. Mais, je me répète, la discrimination est par nature un délit pénal. Cela relève du domaine régalien : c'est une mission de l'État. C'est donc à la justice de faire ce travail, de la même manière dans le domaine de l'emploi c'est aux inspecteurs du travail, ou, dans le domaine de l'emploi, aux inspecteurs du travail ou dans le domaine scolaire aiguïser les enseignements sur ses sujets-là.

Là encore, je pense que l'argent serait mieux utilisé à rémunérer les agents en charges de l'animation et du périscolaire, encore trop souvent en situation de précarité, plutôt que de déléguer indirectement, par le biais d'associations (qui elle-même emploient majoritairement des CDD) le soin à d'autres d'effectuer des missions du domaine scolaire.

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci, Mme MONTANDON. »

**Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :**

« En complément de mon collègue, une petite remarque aussi pour vous dire que les actions ne sont pas forcément localisées, il y en a certainement qui agissent dans le 12<sup>e</sup> arrondissement pour qu'elles soient mises à notre hémicycle, mais je voulais aussi vous faire part que les informations financières de l'association sont quand même très sommaires, et c'est vrai que la plupart des autres délibérations, je trouve qu'il y a vraiment un effort de représentation au niveau financier qui n'est pas forcément fait pour ces associations. Notamment dans la convention, il est toujours indiqué qu'il y aura des modalités de contrôles d'utilisation de la subvention, mais il n'y a aucune fiche technique qui en fait état. Or, il se trouve que, souvent, ce sont des reconductions de subventions, donc on pourrait espérer que d'une année sur l'autre, on puisse, au moins, avoir la fiche d'évaluation de l'année précédente, puisqu'elle est reconduite l'année en cours. Donc, voilà, des remarques sur la forme.

Sur le fond aussi, je crois que lorsque l'on creuse certains objets de certaines associations - j'ai pris au hasard, il y en a peut-être d'autres, puisqu'il y en a 22 - l'association Ya Fouëï qui va toucher 6 000 euros, quand on regarde leur objet c'est de déconstruire les stéréotypes, et quand on regarde un peu les travaux qu'ils ont faits sur internet, on s'aperçoit que oui, parfois ils déconstruisent les stéréotypes, mais parfois ils en construisent aussi, donc il faut quand même se rappeler que c'est de l'argent et que l'on doit le distribuer avec parcimonie et vigilance. Je pense, en effet, que les objets ne sont pas toujours enclins. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Très bien, M. BONNET. »

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :**

« Merci Mme la Maire. Avant, je voudrais réagir à ce que dit M. SEINGIER. C'est très étatique comme approche, et digne de certains pays que vous condamnez, soviétiques par exemple. Bien souvent, vous savez, les politiques publiques naissent dans l'innovation de ce que portent des associations ou condamnent des associations, notamment dans le domaine des droits de l'Homme et dans le domaine des discriminations.

Je pense à un sujet qui est en introduction de cette délibération, c'est la lutte contre la grossophobie. Aujourd'hui, aucun gouvernement et aucun État, et même dans l'Éducation nationale, il n'a jamais été question de grossophobie. Ce sont des associations, ce sont des personnalités, qui ont démontré qu'il y avait une discrimination du fait du poids de la personne, et de l'image, et cela devient une politique publique parce qu'Hélène Bidard a lancé cela et s'appuie sur des associations qui ont été les pionnières en la matière. Donc, l'intérêt que l'on a dans une politique publique, c'est d'accompagner des associations pour aller vers des politiques publiques, donc ce n'est pas l'un contre l'autre ou ni l'un ni l'autre. D'ailleurs, quand il s'agit de parler du monde du travail, vous êtes là pour nous faire la leçon comme quoi les entreprises savent mieux faire que le service public. Si, c'est la logique libérale. Donc, le libéralisme il est valable chez vous pour les entreprises quand il s'agit de faire de l'argent, mais il n'est pas valable quand il s'agit d'associations. Donc, il faudra nous expliquer.

Ensuite, moi j'ai un petit sujet qui me tient à cœur dans les discriminations qui est l'un des premiers sujets du décrochage scolaire ou du sentiment d'injustice. Cela se passe bien souvent au collège, au moment du stage de troisième. Il s'avère que quand j'étais adjoint à la maire du 12<sup>e</sup>, Michèle Blumenthal, en charge des discriminations, on avait mis en place ce dispositif pour permettre à des entreprises de nous faire des offres à des élèves qui n'avaient pas accès, bien souvent c'était les parents qui étaient bien placés qui étaient les premiers à offrir des stages en collège. Et donc, nous avons mis en place, dans l'ancienne mandature, ce dispositif, je me rappelle d'ailleurs très bien, avec

Christian SAUTTER, nous avons fait une réunion avec plusieurs grandes entreprises du 12<sup>e</sup> qui étaient autour de la table et qui avaient fait une offre de stage. D'ailleurs, à noter que la ville de Paris est l'une des premières, souvent, à faire l'offre de stage en troisième.

Dans le rapport qui nous est présenté, on parle de la Ligue de l'enseignement qui a une subvention de 18 000 euros pour une action délocalisée. Alors moi, je m'interroge déjà sur le nombre d'élèves qui relèvent de ce dispositif, le bilan et est-ce qu'il n'y a que la Ligue de l'enseignement qui intervient dans ce domaine? Je sais qu'il y a d'autres dispositifs, comme le « CLAJE » qui intervient notamment aux collègues Guy FLAVIEN, Jules VERNE. Donc, je pense que l'on a besoin d'un bilan là-dessus, en tout cas que l'on nous présente un bilan et que l'on se donne un objectif ambitieux sur ce sujet, et là malheureusement la délibération ne nous donne pas de bilan, non pas que sur le nombre d'élèves accompagnés, mais qualitatif, et en quoi ça lutte contre les discriminations et en quoi ces élèves, finalement, ne vivent pas cette première recherche de stage comme une injustice et comme, si vous me permettez le terme, un premier coup de piston dans la vie. Et ça, ce n'est pas acceptable en République. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup, aux uns et aux autres, pour vos interventions. Pour vous répondre, Emmanuelle PIERRE-MARIE. »

**Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Conseillère d'arrondissement, Déléguée auprès de la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, rapporteure :**

« Merci de votre intérêt sur ces délibérations et puis sur ces associations qu'il faut quand même, d'une, souligner, vous avez raison c'est un marronnier, on refait chaque année le même exercice, et chaque année, je dis effectivement que le tissu associatif du 12<sup>e</sup>, d'une part, est particulièrement dynamique, et d'autre part vit aussi avec ses bénévoles, pas que ses salariés, et c'est ce travail de fourmis, souvent, surtout sur ces sujets-là. Donc, effectivement, je souligne que les discriminations relèvent du délit pénal, que d'ailleurs il y a de plus en plus de discriminations qui entrent dans la loi chaque année, que l'on travaille régulièrement avec le Défenseur des droits pour monter des dossiers et je vous invite à aller le voir, parce que c'est extrêmement compliqué, de monter des dossiers justement. Donc, je suis potentiellement pour le fait d'être dans le répréhensif, mais avant tout, je pense qu'il faut travailler, justement, sur ces stéréotypes, quels qu'ils soient. Le fait d'être femme, le fait d'être d'une couleur, le fait d'être d'une orientation sexuelle différente, le fait d'être grosse, ou gros d'ailleurs, tout cela est extrêmement compliqué, parce que parfois il y a un cumul de discriminations. Alors, Mme MONTANDON, j'aurais aimé savoir ce que cela veut dire de construire des stéréotypes, parce que je sais ce que c'est de déconstruire des stéréotypes, puisque c'est les dispositifs que l'on met en œuvre pour justement faire un travail de longue haleine, parce que c'est extrêmement compliqué, et je pense qu'il faut le faire dès le plus jeune âge. C'est vrai que Lunise MARQUIS n'est pas là, mais il faut déjà commencer, on l'a fait ensemble, sur l'égalité fille-garçon dans les crèches, après il faut aussi être dans les écoles, dans le périscolaire également, M. TOUZET pourra également vous répondre là-dessus, il y a effectivement cette prise en compte générale et globale de ces stéréotypes qui sont vraiment une lutte au quotidien et un travail de longue haleine. Les associations qui luttent contre ça et qui en reconduisent, moi j'aurais juste aimé avoir un exemple.

Pour répondre maintenant à M. BONNET, là je m'interroge dans quelle majorité on appartient tous les deux parce qu'effectivement cela fait juste cinq ans que je mets en place ce dispositif, que vous avez initié et qui a été repris, qui a été repris effectivement avec la Ligue de l'enseignement puisque c'est l'association porteuse, mais pas

seulement. Elle a permis, effectivement, d'être aux manettes dans la construction des livrets, livrets en direction de l'ensemble des élèves de troisième qui reçoivent chaque année un livret pour être sensibilisés sur ce qu'est un stage de découverte en troisième, sur ce qu'est faire un CV et une lettre de motivation avec un quizz, aussi, sur les discriminations, parce que cela commence peut-être par là. C'est peut-être même leur première découverte de discrimination qu'effectivement, quand on n'a pas de réseau, la complication de trouver un stage. Ensuite, effectivement, nous sommes repartis aussi de l'excellent travail que vous aviez fait sur les acteurs économiques, en y associant d'autres acteurs. Bien évidemment, l'Éducation nationale, puisqu'on ne peut pas faire sans eux, mais aussi le tissu associatif du 12<sup>e</sup> ainsi que les grandes institutions, je pense notamment aux institutions culturelles, l'Opéra, la Cinémathèque ou autres, qui sont dans notre arrondissement et qui permettent chaque année que de nouveaux acteurs économiques de l'arrondissement viennent étoffer cette offre.

Ensuite, sur le bilan, il est aussi donné chaque année. Ça concernait déjà plus d'une centaine d'enfants, et de tous les collèges. Alors, il y a des collèges qui se sont mis plus vite que d'autres, effectivement, c'est aussi quelque chose qu'il faut accompagner pour que cela prenne de l'ampleur et nous avons aussi, avec la Ligue de l'enseignement, permis qu'il y ait des livrets sur ces campagnes de sensibilisation sur les discriminations, mais aussi à l'accueil de ces élèves, parce que ce n'est pas le tout d'être à un stage, il faut aussi savoir comment on accueille ces élèves pour l'ensemble de ces acteurs signataires de la Charte et pour aussi, non seulement nos 7 collèges du 12<sup>e</sup>, mais aussi nos 2 lycées professionnels qui accueillent des élèves de troisième. Voilà, je vous remercie. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup, je rappelle qu'il y a d'autres associations du 12<sup>e</sup> qui travaillent avec ces jeunes de troisième et qui font aussi un très bon travail surtout autour du local inter-asso, voilà. Sur cette délibération, j'ai compris qu'il y avait des réserves, est-ce qu'il y a des abstentions ? Des votes contre ? Elle est donc adoptée, je vous remercie. »

Votants : 26 dont 8 pouvoirs

Pour : 21 voix dont 6 pouvoirs :

11 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs  
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir  
05 voix groupe Écologiste dont 1 pouvoir  
02 voix groupe Génération.s  
01 voix Non-inscrit

Contre : 05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

Abstention : 0

Délibération adoptée à **la majorité absolue** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2019-130 AVIS)

\*\*\*

**- DDCT 20190071 : Subvention d'un montant de 64 150 euros à 13 associations et 5 conventions pour le financement de 13 projets au titre de l'intégration et des résidents non communautaires.**

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Mme MONTANDON. »

**Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :**

« Oui, Mme la Maire. Je profite de cette délibération pour vous interroger. Le 5 mai dernier, on a découvert dans la presse que 2 centres de migrants allaient être ouverts, un dans le 17<sup>e</sup> et un dans le 12<sup>e</sup>. Comme nous n'avons jamais eu l'occasion d'en discuter, je voulais avoir des informations, outre ce que nous avons pu apprendre par la presse, savoir en effet la localisation et si ce projet était en cours de réalisation, merci. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Je vous invite à interroger l'État. Je vous rappelle que la responsabilité de mise à l'abri des personnes, quelles qu'elles soient, d'ailleurs, dans nos rues, c'est une compétence de l'État. La prise en charge des demandeurs d'asile, c'est une compétence de l'État. L'accompagnement des gens qui ont eu leur droit d'asile jusqu'à l'acquisition de l'intégration dans la société, c'est une compétence de l'État. Donc, interrogez donc l'État.

Mais comme vous me posez une question qui m'intéresse beaucoup et qui nous préoccupe tous, car on ne peut pas se satisfaire aujourd'hui de cette situation, dans Paris, pas particulièrement dans le 12<sup>e</sup>, mais dans Paris en général, la Maire de Paris a effectivement fait des propositions à l'État pour qu'il puisse assumer ses responsabilités. Elle a fait des propositions de plusieurs sites dans Paris, dont un site du 12<sup>e</sup> arrondissement, vous avez raison. Ce site est un site qui appartient au périmètre de la ZAC Bercy-Charenton, je vais le dire comme ça, et donc, à ma connaissance, au jour d'aujourd'hui et à l'heure d'aujourd'hui, parce qu'il peut se passer encore des choses aujourd'hui je crois, les services de l'État expertisent ce site avec les professionnels. Cette expertise, elle consiste en quoi ? Comment, sur un terrain, on peut installer une structure d'accueil qui soit efficace et plus ou moins pérenne en fonction du coût en investissements. Donc, ça arrive souvent dans des zones en mutation, c'est le cas de cette zone de la ZAC Bercy-Charenton. Il faut quand même que ces personnes puissent être accueillies dans de bonnes conditions, nous y sommes, nous, très vigilants et que cela puisse se faire aussi dans le respect de la vie des habitants autour.

Donc, il y a différents types de centres. Ça peut être un centre d'hébergement d'urgence, mais pour ma part, j'ai fait valoir que nous avons déjà un centre d'hébergement d'urgence au bastion de Bercy de 300 places pour 7 ans, qui est un effort conséquent que le 12<sup>e</sup> prend et que j'aimerais bien que tous mes collègues maires d'arrondissement, notamment à l'ouest fasse la même chose avant que l'on revienne me poser la question à moi. Et puis, il y a des structures spécifiques qui sont liées, justement, à l'accueil de ces populations qui sont, parfois, en demande de droit d'asile ou pas, mais qui ont un statut tout-à-fait particulier, envers lesquelles l'État a des responsabilités toutes particulières. Donc, aujourd'hui, je ne sais pas quelle est la nature d'un éventuel centre, sur un éventuel site du 12<sup>e</sup> arrondissement.

Voilà, ce que je peux vous dire aujourd'hui, et je vous remercie de cette question qui montre aussi vos préoccupations de ce sujet. Je sais que dans cet arrondissement, on a toujours été à peu près d'accord sur ces sujets-là et j'espère que nous continuerons à



l'être, et j'aimerais bien que l'ensemble de nos collègues élus, à Paris, mais au-delà, à l'échelle du Grand Paris, aient la même préoccupation. Je le dis d'autant plus tranquillement qu'aujourd'hui, le Maire de Nogent, président de l'EPT Marne et Bois a, pour la première fois, accepté de subventionner Emmaüs Solidarité pour qu'il organise ses maraudes dans le bois de Vincennes, et je suis très fière d'avoir fait à peu près quatre ou cinq courriers pour en arriver là, mais au moins, il n'y a plus un ou deux maires riverains du bois de Vincennes qui prennent en charge cette responsabilité avec nous, mais bien l'ensemble du territoire qui est, par cette remise de chèque formalisée aujourd'hui d'une somme non symbolique, qui va beaucoup aider Emmaüs Solidarité, concrétise cet engagement en acte, et je pense qu'il faut que nous en soyons là pour relever ensemble ce défi, voilà.

Je crois avoir répondu à votre question qui n'avait rien à voir, ou pas tellement, avec la délibération, mais un petit peu, je vous l'accorde, un petit peu.

Sur cette délibération, est-ce qu'il y a des abstentions ? Non ? Elle est donc adoptée, je vous remercie. »

Votants : 27 dont 8 pouvoirs

Pour : 27 voix dont 8 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs  
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir  
05 voix groupe Écologiste dont 1 pouvoir  
02 voix groupe Génération.s  
05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs  
01 voix Non-inscrit

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2019-131 AVIS)

\*\*\*

- *DASES 20190005* : *Subventions d'un montant de 5 987 971 euros et avenants avec les 29 centres sociaux parisiens pour les actions 2019.*

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« M. MARGAIN, vous êtes inscrit. »

**M. Franck MARGAIN, Conseiller d'arrondissement :**

« Merci Mme la Maire. Plutôt des remarques que des questions, parce que d'abord c'est beaucoup d'argent, et puis bien sûr les centres sociaux qui sont référencés ici font un travail, je l'imagine, important et admirable. Il y a quand même des choses qui sont un peu ennuyeuses, certainement pour des gens comme nous dans l'opposition, puisque votre devoir est quand même de comprendre un peu où va cet argent, et comment. On pourrait avoir par les associations, je vois qu'elles font beaucoup d'efforts sur tout ce qui est présentation des comptes et je le souligne et je vous en remercie, c'est plus clair pour éclairer nos votes, mais on n'a pas de couleur si vous voulez sur combien de gens, comment, quels sont leurs résultats... Où est le rapport, en fait, que vous pourriez mettre à l'intérieur de cette délibération, parce que pour les associations qui sont dans le 12<sup>e</sup> que l'on connaît plus particulièrement - nous, élus du 12<sup>e</sup> on aura un peu moins de « soucis » entre guillemets, parce que l'on voit leur action sur place et l'on connaît les gens qui y travaillent -, mais quand vous nous demandez d'approuver de manière générale, si vous voulez, tout cet argent dans les arrondissements du 19<sup>e</sup>, du 20<sup>e</sup>, de tous les arrondissements de Paris. Alors, je sais que vous allez me dire 'oui, mais de toute façon, on ne compte pas les gens, y a des gens du 12<sup>e</sup> qui sont aidés et tout cela', oui je l'entends, mais la réalité c'est que de faire voter autant d'argent public, puisque 5 millions c'est quand même une somme extrêmement importante, je ne parle pas des petites subventions que vous saupoudrez un peu comme ça, 2 000, 3 000 un peu à tout le monde, mais je parle surtout des grosses subventions de 200 000, 300 000 à tous ces centres sociaux sans que l'on ait aucune couleur à la fois de leurs résultats... Qu'est-ce qu'ils reçoivent, en fait, comme information? Qu'est-ce que l'on peut faire pour améliorer la vie des Parisiens qui sont fragilisés, qui souffrent. On vote à l'aveugle. Bien sûr, j'imagine que vous connaissez, mais nous de l'opposition, on réclame plus d'informations. Voilà ce que je vous demande, je vous remercie. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Très bien, enfin il y a quand même le « Relais 59 » dans le lot, donc je pense que vous connaissez un petit peu. »

**M. Franck MARGAIN, Conseiller d'arrondissement :**

« C'est ce que je dis, sur celles du 12<sup>e</sup> il n'y a aucun problème a priori, on les connaît et tout va bien. Je vous parle pour celles où vous nous demandez de voter dans le 19<sup>e</sup>, dans le 20<sup>e</sup>... Le Relais Ménilmontant, j'ai un peu regardé, ils font des choses super, je ne conteste pas, pour avoir un peu de couleur quand même. Ensuite, ce qu'il se passe à Ménilmontant, c'est vrai que ça ne préoccupe pas mon quotidien, je l'avoue, même si j'aime beaucoup Ménilmontant. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« M. Nicolas BONNET, vous êtes également inscrit... Non ? Mme KOMITÈS alors, peut-être, pour vous répondre. »

**Mme Pénélope KOMITÈS, Adjointe à la Maire de Paris, Conseillère de Paris, rapporteure :**

« Très rapidement, c'est typiquement le type de délibérations que l'on appelle les délibérations localisées, c'est-à-dire qui sont votées en Conseil de Paris et qui rassemblent les associations à l'échelle de tout Paris sur des thématiques très particulières. Là, effectivement, on est sur le financement global d'actions sociales pour des actions de proximité qui sont faites par la totalité des centres sociaux parisiens et notamment, on vous demande, effectivement, de voter peut-être plus particulièrement sur le « Relais 59 » qui est l'acteur local, le centre social de l'arrondissement, qui est financé dans le cadre de cette délibération, à charge pour tous les autres conseils d'arrondissement de s'intéresser plus particulièrement aux centres d'actions sociales particuliers dans leurs arrondissements.

J'entends vos demandes, je pourrais aller les transférer, effectivement, à l'adjointe sur ces questions au Conseil de Paris, mais on est typiquement sur ces délibérations localisées, et comme vous l'avez souligné, je suis ravie que vous n'ayez pas de souci avec le Relais 59 qui fait un travail extraordinaire avec beaucoup d'habitants du 12<sup>e</sup> arrondissement qui sont dans des situations difficiles, dans des situations de précarité, qui sont souvent menacés par l'exclusion sociale et moi j'en profite pour réellement saluer leurs actions et actions du centre social qui se diversifient, mois après mois, année après année, sur beaucoup d'actions différentes et c'est toujours un plaisir d'aller les rencontrer et d'aller à leur fête de quartier. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup Mme KOMITÈS. Abstention ? »

**M. Franck MARGAIN, Conseiller d'arrondissement :**

« Je voudrais une explication de vote, c'est possible ? »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Oui, tout est possible, M. MARGAIN. »

**M. Franck MARGAIN, Conseiller d'arrondissement :**

« Vous êtes très aimable. Est-ce qu'il est possible d'avoir un vote dissocié pour justement le 59 ou ça n'est pas possible ? »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Non, je ne crois pas. Je ne pense pas, même. Donc, c'est non, il n'y a pas de vote dissocié, et de toute manière nous n'avons qu'un avis consultatif, vous le savez M. MARGAIN. »

**M. Franck MARGAIN, Conseiller d'arrondissement :**

« Nous aurions très volontiers forcément soutenu le 59 et demandé au Conseil de Paris de se prononcer sur le reste qui n'est pas directement notre compétence, on votera pour, mais c'eût été plus élégant de dire que l'on vote de manière dissociée pour les associations du 12<sup>e</sup> et on laisse au Conseil de Paris le travail du Conseil de Paris. C'était plus une représentation des élus, si vous voulez. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Sachant que ce n'est pas possible... Voilà, ce n'est pas possible, c'est une politique globale au niveau parisien, qui se décline dans le 12<sup>e</sup>, mais pas que. Sur cette délibération, du coup, abstentions ? Votes contre ? Non, elle est adoptée à l'unanimité, je vous remercie. »

Votants : 27 dont 8 pouvoirs

Pour : 27 voix dont 8 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir

05 voix groupe Écologiste dont 1 pouvoir

02 voix groupe Génération.s

05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

01 voix Non-inscrit

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2019-132 AVIS)

\*\*\*

**- DASCO 20190089 : Collèges publics Parisiens - Dotation complémentaire de fonctionnement d'un montant de 36 000 euros et subventions d'équipement d'un montant de 82 450 euros.**

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« M. Nicolas BONNET-OULALDJ, vous êtes inscrit sur cette délibération. »

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :**

« Merci, Mme la Maire, j'évoquerai en même temps la DAC 751 qui concerne la classe CHAM du même collège, Germaine TILLION, cela permettra de gagner du temps

Donc, cette délibération accorde une subvention de 5 090 euros au collège Germaine TILLION dans le cadre du dispositif « Tous mobilisés » que nous avons mis en œuvre l'année dernière, qui a pour but d'améliorer les conditions de travail, les conditions pédagogiques, le cadre de vie de cet établissement, qui d'ailleurs fait partie des établissements où il y a une forte ségrégation et où la mixité sociale peut poser question au regard de la mixité du quartier. Je voudrais intervenir avec une question très précise.

Quand on a évoqué le dispositif « Tous mobilisés », il était question, un, d'améliorer le cadre de vie avec des travaux d'aménagements, notamment la cour, il était question du portail, des murs, etc. C'est très bien, mais quand je suis intervenu au Conseil d'administration de l'établissement, il y avait quand même une problématique sur l'enveloppe pédagogique. La DASCO attribue une enveloppe pédagogique de 18 000 euros répartis sur tous les projets, ce qui est très faible, et ce qui a amené au Conseil d'administration un débat de faire le choix entre le voyage en Espagne d'élèves, qui revenait quand même à 350 euros par famille - ce n'est pas rien 350 euros par famille, quand vous avez deux gamins au collège et que vous n'avez pas les moyens de faire les fins de mois, voilà ce que ça donne - et le séjour à 25 euros sur la base de loisirs de Jablines pour faire de la voile pendant trois jours. Donc, les enseignants étaient quand même assez inquiets sur le fait qu'ils ne pouvaient pas mettre en œuvre leur dispositif pédagogique. Moi, j'espère que cette subvention va dans ce sens, je voudrais avoir un peu plus de précisions sur la subvention supplémentaire, et puis j'insiste sur la délibération que l'on a portée et qui a été adoptée au Conseil de Paris. Cette délibération prend en compte la mixité pour moduler l'enveloppe de subventions d'un point de vue pédagogique, justement pour pouvoir réduire le coût pour les familles. Et je reviens sur l'histoire du déplacement sur la base de loisirs de Jablines ou du voyage en Espagne, ou en Allemagne, ou en Angleterre, vous voyez les conséquences. Donc, ça, c'est la première chose.

La deuxième chose, l'une des grandes réussites, c'est d'avoir mis en place une classe CHAM dans ce collège et qui permet, à un collège qui est quand même éloigné du conservatoire, à redonner de l'attractivité à des familles qui ont finalement inscrit leur enfant en se disant qu'avec cette classe CHAM, cela lui permet d'avoir une scolarité aménagée pour étudier la musique. Donc, je voulais aussi féliciter la DAC 751 qui était ce partenariat entre le collège Germaine Tillion et le conservatoire pour la mise en œuvre de cette classe CHAM. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup, cette classe CHAM qui est pleine cette année. M. TOUZET, du coup, pour vous répondre sur l'aspect DASCO, et peut-être M. ROMERO-MICHEL pour la classe CHAM. »

**M. Laurent TOUZET, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :**

« Oui, on avait déjà beaucoup parlé mixité scolaire et sociale dans nos collèges au Conseil d'arrondissement donc je ne m'étais pas inscrit sur cette délibération, mais puisque vous m'en offrez l'occasion, je veux à nouveau saluer le gros travail qui a été mené en lien avec la ville de Paris, avec la mairie de Paris, sur ce groupe scolaire, et en particulier sur le collège Germaine TILLION. Et, notamment, dans le cadre du dispositif « Tous mobilisés » parce qu'à vrai dire, ce qui était attendu par la communauté éducative c'est une action tous azimuts et nous avons eu l'occasion au début de l'année 2019 de tenir une grande assemblée générale au collège Germaine TILLION avec Mme la Maire, avec M. le directeur académique Antoine DESTRÉS, où ça a été l'occasion, justement, de faire le point sur l'ensemble des points attendus. Honnêtement, je ne vais pas tous les mentionner, mais il est clair que la CHAM, et tout le dispositif d'éducation musicale dans le quartier, on en a parlé la dernière fois en lien avec Lamoricière, il est essentiel. Les travaux, ce n'est pas rien, et je mentionnerai le fait que cet été, nous allons rénover et réaménager la cour de ce collège qui en a bien besoin, dans le cadre du dispositif, mais aussi avec des aménagements qui ont été conçus avec les élèves, avec le conseil de vie collégienne.

Je terminerai pour vous dire que, à question précise, si vous voulez des réponses très précises, mieux vaut poser la question à l'avance de façon à ce que l'on puisse aller chercher précisément les réponses. Ceci dit, je peux vous assurer, parce que je m'en suis assuré moi-même, que le budget des projets pédagogiques de cet établissement a été réabondé, je crois à hauteur de 22 500 euros par rapport aux 18 000 euros initiaux, dans le cadre du dispositif « Tous mobilisés », ce qui a permis de financer sans problème le projet Jablines.

Simplement, je relèverai une chose, c'est que vous avez dit que 18 000 euros, c'est peu. Non, ne dites surtout pas ça. Un département qui verse 18 000 euros sur une année au projet pédagogique dans un collège, c'est énorme. D'ailleurs, on ne verse pas la même chose à tous nos collèges, vous savez que la dotation est très différenciée selon la catégorie du collège, selon le recrutement socio-professionnel des familles, et 18 000 euros ça permet de faire énormément de choses.

Simplement, et je conclurai là-dessus, il faut s'en féliciter, quoi que veuillent en penser certains, le collège Germaine Tillion est un collège aujourd'hui très dynamique avec une équipe d'enseignants qui porte énormément de projets, que ce soit des projets de voyages, vous en avez cité quelques-uns, mais aussi des projets en interne, et donc qui dit beaucoup de projets dits des demandes de financements importants, et c'est vrai que, dans ces cas-là, on a besoin d'en avoir un peu plus. Merci. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL pour le partenariat, justement, avec le conservatoire. »

**M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement**

« Pas grand-chose à rajouter à ce qu'a dit le Président BONNET-OULALDJ. Évidemment, nous, on se félicite d'avoir, depuis 2015, cette classe et du travail qui est mené avec le conservatoire, et j'en profite, parce que c'était la fête de la musique il y a quelques jours, et avec la Maire, on était quand même très fiers de voir à peu près une centaine de jeunes de ce conservatoire qui jouaient au sein du ministère de l'Économie et des

Finances, pour les trente ans de l'installation de ce ministère dans notre arrondissement. C'était une vraie fierté et cette classe, il faut aussi le dire, le conservatoire c'est quand même 40 % d'inscriptions supplémentaires sur ce mandat, et ce n'est pas rien, dans un mandat que de réussir, je sais qu'il n'y a jamais suffisamment, et l'opposition nous l'a dit souvent, il n'y a jamais suffisamment de places, mais quand même 40 %, et c'est le travail qui est fait avec ce conservatoire dont on peut quand même être relativement fiers. En tout cas, nous, on était très fiers de ces jeunes que l'on a pu voir avec la Maire ce vendredi soir. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup. Du coup, sur cette délibération DASCO 89, je comprends qu'il n'y a pas d'abstention, pas de vote contre, elle est donc adoptée, je vous remercie.

Je comprends que l'on a fait aussi la DAC 751, pour laquelle il y a également unanimité, je vous remercie. »

Votants : 27 dont 8 pouvoirs

Pour : 27 voix dont 8 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs  
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir  
05 voix groupe Écologiste dont 1 pouvoir  
02 voix groupe Génération.s  
05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs  
01 voix Non-inscrit

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2019-133 AVIS)

\*\*\*

**- DASCO 20190088 : Caisses des Écoles-Convention triennale de mise à disposition de moyens et de services entre la Ville de Paris et les Caisses des Écoles.**

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« M. TOUZET »

**M. Laurent TOUZET, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :**

« Oui, merci Mme la Maire et je vais essayer de vous expliquer pourquoi avec Mme la Maire, on a décidé de s'arrêter un tout petit peu sur cette délibération qui est plus importante qu'elle n'y paraît.

Cet après-midi, avec Mme la Maire, nous visitons les cuisines du groupe scolaire Carnot/Lamoricière à l'occasion de l'adhésion de la Caisse des Écoles du 12<sup>e</sup> arrondissement à la démarche « Mon restau responsable », démarche initiée par la fondation pour la Nature et l'Homme, fondée par Nicolas HULOT. Nous faisons cette visite notamment avec des parents d'élèves, des représentants de parents d'élèves des écoles du 12<sup>e</sup> arrondissement. La démarche « Mon restau responsable » c'est plein de choses, je n'y reviendrai pas, mais c'est aussi notre responsabilité vis-à-vis des agents de la Caisse des Écoles du 12<sup>e</sup> arrondissement parce qu'à l'heure où le gouvernement s'est fixé comme objectif de réduire la part des fonctionnaires dans la fonction publique, et notamment territoriale et de privilégier le contrat, et bien nous, nous sommes convaincus du contraire. Nous sommes convaincus que des agents qui sont sortis de la précarité, qui sont titularisés, qui deviennent fonctionnaires avec la protection sociale que cela implique, les possibilités de carrière que cela implique, ce sont des agents qui seront d'abord mieux dans leur travail, et donc ce sont des agents qui sont aussi meilleurs dans le service public qu'ils rendent, et en l'occurrence pour nourrir nos enfants dans nos cantines scolaires. C'est le sens de cette délibération, je vais y revenir, mais c'est un travail que nous menons depuis plusieurs années avec Mme la Maire qui préside la Caisse des Écoles du 12<sup>e</sup> arrondissement, puisque, très vite après notre arrivée, nous nous sommes inscrits dans la loi du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels, et dans ce cadre-là, nous avons, en lien avec la ville de Paris, favoriser la titularisation de nombre d'agents de la Caisse des Écoles, car, quand nous sommes arrivés, il n'y avait que 7 agents de la Caisse des Écoles qui étaient titulaires, qui étaient fonctionnaires, et désormais ils sont 45, donc il y a eu en 2015-2016 un gros travail de titularisation pour que nos agents puissent entrer dans la fonction publique parisienne, et bénéficier des possibilités de carrière, du suivi des avantages sociaux qu'il y a à faire partie de la fonction publique parisienne.

Dans les années qui suivent, nous avons pris diverses mesures de progrès social, par exemple sur le lissage des salaires. Je ne vais pas tous les lister, mais pour vous dire que cette délibération, elle s'inscrit dans cette continuité, parce que la Convention triennale qui vous est proposée d'approuver par cette délibération, elle permet de mettre à disposition de la Caisse des Écoles les moyens et les services de la ville de Paris en termes de ressources humaines pour proposer l'expertise de la Ville en termes d'accompagnement médical, d'aide à la préparation de concours, et de mise à disposition de cours de perfectionnement et de professionnalisation, une assistance aux caisses pour les prestations d'actions sociales et les médailles du travail.

C'était l'occasion de rappeler qu'il n'y a pas de bons services publics, notamment dans la restauration scolaire, sans des agents accompagnés, titularisés et qui sont heureux, en quelque sorte, et plus à l'aise dans leur travail, et dans leurs conditions de travail. »



**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup M. TOUZET. Délibération que je vous invite à regarder en détail, par ailleurs, parce qu'elle distingue bien certaines Caisses des Écoles par rapport à d'autres, c'est assez instructif. M. SEINGIER. »

**M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :**

« Oui, je voulais faire une petite explication de vote, puisqu'évidemment le sujet de la Caisse des Écoles et *a fortiori* dans le 12<sup>e</sup> nous a toujours intéressés. Là, nous votons évidemment pour cette délibération, elle va dans le bon sens, c'est ce que nous réclamions lorsqu'il y a eu un débat sur la fusion des Caisses des Écoles parce qu'effectivement, comme M. TOUZET l'a rappelé, c'est un appui RH pour les Caisses des Écoles qui n'étaient pas forcément armées pour la complexité des sujets de fonction publique par ailleurs. Et surtout, cela permet une transversalité de ces agents entre la Ville et les Caisses des Écoles. Donc, nous sommes effectivement favorables à cette délibération. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Très bien, ce n'est pas le cas des maires d'arrondissement qui vous sont proches politiquement et historiquement, je ne sais pas si je dois dire de votre parti, parce que ce n'est plus le cas, mais vos proches politiquement. Je suis ravie de savoir que dans le 12<sup>e</sup>, nous sommes d'accord sur ce sujet, donc pas d'abstention ? Pas de vote contre sur la délibération DASCO 88 ? Je vous remercie. »

Votants : 27 dont 8 pouvoirs

Pour : 27 voix dont 8 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs  
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir  
05 voix groupe Écologiste dont 1 pouvoir  
02 voix groupe Génération.s  
05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs  
01 voix Non-inscrit

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2019-134 AVIS)

\*\*\*

**- DCPA 20190013 : École polyvalente et crèche multi-accueil - Secteur Gare de Lyon Daumesnil, sise à Paris 12<sup>e</sup> - Construction - Objectif, programme de travaux, modalités de réalisation, autorisations administratives.**

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« M. BONNET-OULALDJ, vous êtes inscrit sur cette délibération. »

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :**

« J'en parlerai après, pour mon vœu. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Très bien, M. TOUZET, vous êtes inscrit sur cette délibération. »

**M. Laurent TOUZET, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement :**

« Merci, Mme la Maire. Très rapidement, je voulais tout d'abord me féliciter qu'à l'heure où l'on constate que dans certains quartiers de Paris, les écoles se dépeuplent, pour des raisons sur lesquelles je ne reviendrai pas, dans le 12<sup>e</sup> arrondissement, nous conservons une population scolaire dynamique dans nos écoles existantes, mais nous venons même à projeter et à décider de construire de nouvelles écoles puisque ce programme inclura donc une nouvelle école polyvalente de huit classes. J'émet un souhait, si je puis me permettre, c'est celui que dans la réflexion, dans la conception de cette école, on puisse associer la communauté éducative du 12<sup>e</sup> arrondissement du quartier, peut-être des parents d'élèves, des enfants, des enseignants même, pourquoi pas, à la réflexion sur : aujourd'hui, c'est quoi que de construire une école avec les besoins actuels et il n'y a pas mieux que ceux qui travaillent, vivent, sont scolarisés dans les écoles pour imaginer, finalement, l'école de demain. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup, M. Richard BOUIGUE pour vous répondre. »

**M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :**

« Très rapidement, Mme la Maire. D'abord nous féliciter que sur tous les projets où l'on a pu le faire dans cet arrondissement et au cours de cette mandature, vous ayez insisté pour que des services publics de proximité soient inscrits et installés avec tous les partenaires, que ce soit avec la SNCF, la RATP quand c'était possible, et là encore avec Espace Ferroviaires. Laurent TOUZET l'a très bien dit, à la fois une école, à la fois un service d'accueil pour la petite enfance, c'est exactement ce que l'on veut dans les quartiers que l'on est en train de construire dans le 12<sup>e</sup> arrondissement.

Sur la proposition de M. TOUZET, bien évidemment, il faudra juste imaginer les modalités et les formes de cette association de la communauté éducative à la conception d'un bâtiment comme celui d'une école, et peut-être il y a à la fois une réflexion à avoir avec les enfants, mais cela peut être aussi des projets que les enseignants pourraient mettre en œuvre autour de ce projet d'école dans le quartier, qui pourrait être le plus pertinent. En tout cas, on a bien noté la demande et l'on verra avec l'équipe lauréate comment travailler, parce qu'aujourd'hui les cahiers des charges sont aussi très techniques et très contraints, mais par contre il faut bien évidemment que la communauté éducative puisse donner un avis sur la pertinence des choix qui sont faits et

des installations qui sont envisagées dans ce nouvel équipement, donc on verra les modalités ensemble de cette participation. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup, sur cette délibération, est-ce qu'il y a des abstentions ? Des votes contre ? Elle est donc adoptée, je vous remercie. »

Votants : 27 dont 8 pouvoirs

Pour : 27 voix dont 8 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir

05 voix groupe Écologiste dont 1 pouvoir

02 voix groupe Génération.s

05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

01 voix Non-inscrit

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2019-135 AVIS)

\*\*\*

- **DAE 20190013** : *Budget Participatif - Subventions d'un montant de 191 300 euros, conventions et adhésion d'un montant de 3 150 euros pour le soutien de l'économie circulaire.*

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« M. SEINGIER est inscrit sur cette délibération. »

**M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :**

« Oui, alors c'est exactement comme M. MARGAIN l'a expliqué tout à l'heure, c'est dans la présentation des associations que nous avons un souci, et particulièrement l'association « ETHI'KDO » dont l'objet est de créer des chèques cadeaux écoresponsables, donc nous avons pu expliquer que nos votes étaient réservés à une information précise de l'association et du projet. Or, lorsqu'on regarde la fiche de présentation. A la rubrique "analyse des comptes de résultat et de partenaire", il n'y a rien. "Sur les modalités de contrôle d'utilisation, il n'y a rien".

Et "la version papier, c'est encore plus problématique", puisqu'on a un point 1 et l'on passe directement à un point 4, mais bon, sur la version internet, je vous confirme qu'il n'y avait rien sur ces éléments. Il n'y a pas de budget prévisionnel. Et par ailleurs, on a également un doute avec le lien avec le 12<sup>e</sup>, parce que si j'ai bien compris, l'adresse était 14, rue d'Aligre, par contre l'objet n'a rien à voir avec le 12<sup>e</sup>, d'ailleurs cet objet pourrait être regardé comme commercial. Pour toutes ces raisons, nous allons nous abstenir. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« M. BOUIGUE, quelques éléments d'information, mais je pense que cela ne fera pas changer d'avis nos collègues. »

**M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :**

« Peut-être que cela pourrait être intéressant aussi d'avoir des informations complémentaires sur le choix qui a été fait sur cette association. Vous avez raison, M. SEINGIER, cette association a certains défauts, elle n'a pas forcément encore un compte rendu d'activités, elle n'a pas encore un compte de résultat ni un bilan étoffé, puisqu'elle a été créée en avril 2019, ce qui ne veut pas dire que ses activités ont commencé en avril 2019. Elle était un collectif qui s'est transformé en une association et c'est pour cela que vous n'avez pas, aujourd'hui les données que vous espérez puisque, oui effectivement, cette association est récente, elle est bien installée dans le 12<sup>e</sup> arrondissement, et l'idée n'est pas simplement que son champ d'action rayonne dans le 12<sup>e</sup>, mais qu'il puisse aller au-delà.

Il y a dans le choix de cette association un pari qui est assez intéressant, c'est de se dire que quand on a envie et besoin de faire des achats qui soient éthiques et responsables, dans le domaine du textile notamment ou autres, on a souvent des difficultés à repérer les partenaires et l'on a des difficultés, forcément, à aller acheter sur des plates-formes de e-commerce, parce que l'on a du mal à repérer les partenaires. Cette association et ce collectif se proposent de le faire pour nous et c'est déjà un premier engagement.

La deuxième chose, c'est de se dire que la carte, parce que c'est en fait une multiscarte que l'on pourra utiliser dans plein de lieux, donc e-commerce ou lieux physiques, permettra non seulement des achats, mais permettra aussi, à côté des achats, si l'on n'a

pas utilisé toute sa carte, de reverser tout ou partie de l'argent qu'il y a dessus à des associations sous forme de dons. Ces associations ayant elles aussi été ciblées en amont. Tous les choix qui sont faits sont des choix d'associations qui sont dans le domaine à la fois de l'écoresponsabilité, à la fois dans le réemploi, à la fois dans le recyclage, donc en même temps dans les activités que vous avez soutenues à travers, tout à l'heure, la délibération sur la ressourcerie, à travers même l'envie d'aller plus loin sur de la consignation des bouteilles en plastique. Donc, d'un côté vous soutenez cette ambition, mais dès que l'on a un acteur qui propose quelque chose d'un peu innovant à travers un moyen matériel différent, vous y êtes un peu plus réticents. Moi, je vous invite plutôt à prendre le pari que l'on a là une association qui fait autrement, qui fait autre chose, c'est un pari c'est vrai, mais qui est plutôt bien vu. Il y a une forte progression dans la demande et dans le nombre de partenaires de cette association, et voilà pourquoi il me semble que c'est un beau projet pour l'économie circulaire à Paris.

Parmi tous les autres celui-là est effectivement à hauteur de 10 000 euros et vous voyez que le budget global, pour une association qui se crée avec un budget d'investissement notamment pour son site internet, n'est pas énorme et cela fait aussi partie de la sobriété que l'on peut avoir dans ce type de projet. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup M. BOUIGUE pour ces explications, mais qui, je crois, ne vont pas empêcher des abstentions sur la DAE 13, c'est ça ? Abstentions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Non, elle est donc adoptée, je vous remercie. »

Votants : 26 dont 8 pouvoirs

Pour : 21 voix dont 6 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs  
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir  
05 voix groupe Écologiste dont 1 pouvoir  
01 voix groupe Génération.s  
01 voix Non-inscrit

Contre : 0

Abstention : 05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2019-136 AVIS)

\*\*\*

- **DAE 20190220** : *Budget participatif "Plus de commerces dans les quartiers populaires" - Appel à projets relatif aux projets d'investissement des commerces des quartiers populaires - 3<sup>e</sup> édition.*

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« M. BONNET-OULALDJ, vous êtes inscrit sur cette délibération. »

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :**

« Rapidement, juste pour montrer que les citoyens sont attachés aux commerces de proximité et c'est pour cela que ça ressort au budget participatif. Cela montre dans quelle société on veut vivre : est-ce que l'on veut une société où il n'y a que des banques, des bureaux, du tertiaire et pas un commerce ou est-ce que l'on veut une société où il y a des commerces de proximité ? Je dis ça, parce que malheureusement, la logique aujourd'hui c'est plutôt qu'à chaque fois qu'un commerce ferme, c'est soit une banque, soit une assurance, et puis on voit des supérettes, Franprix, Carrefour, etc. qui se créent. Moi, je suis attaché à cela et c'est pour ça que je profite de cette délibération pour l'évoquer, à ce que vraiment, on aide les artisans, les petits commerçants.

Donc, cette délibération c'est un coup de pouce supplémentaire, et c'est très bien. Par contre, je n'ai pas trop bien compris comment cela va se localiser, parce que « quartiers politiques de la Ville », il n'y en a pas dans le 12<sup>e</sup>. Donc, est-ce que c'est sur la base de Vital'Quartier ? C'est sur quelle base et quelle cartographie que l'on va pouvoir aider les appels à projets. Ces appels à projets, en plus, ce qui est très intéressant et important, c'est que c'est adapter l'environnement du travail des commerçants et de ses employés, et bien souvent on a des employés qui travaillent dans des conditions difficiles, notamment des artisans qui commencent le matin très tôt, qui finissent tard, qui travaillent le week-end.

Donc, moi, je me félicite de cette délibération, j'avais juste la question de savoir comment ça se localise, par exemple si je prends le boulevard Soult, est-ce qu'il est concerné ? »

**M<sup>me</sup> Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Oui, l'avenue Courteline peut-être aussi ? M. BOUIGUE »

**M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :**

« Merci, Mme la Maire. Merci, M. BONNET-OULALDJ, d'avoir mis en exergue cette délibération. Elle me permettrait, mais il est déjà fort tard dans notre Conseil d'arrondissement, mais de mettre aussi en exergue le travail que nous faisons à la mairie du 12<sup>e</sup> sur l'accompagnement de l'ensemble du commerce de proximité, à la fois avec les bailleurs, le travail avec la Semaest, historique, avec Vital'Quartier 1 et 2, avec le CRAC, le Contrat de Revitalisation de l'Action Commerciale que nous avons évoqué ici et pour lequel, aujourd'hui, nous avons des moyens avec la Semaest pour pouvoir intervenir, et puis l'ensemble des acteurs que l'on essaie d'accompagner à travers, notamment, les associations de commerçants et d'autres initiatives.

Cette initiative-là, elle est particulière, effectivement. Elle est inscrite dans des quartiers dits politiques de la Ville dans le cadre du budget participatif. Ces quartiers élargissent les critères qui sont ceux des quartiers historiques de la politique de la Ville vue avec l'État dans les contrats, avec aussi la région. Là, ce sont des quartiers

spécifiques et nous avons, dans le 12<sup>e</sup> arrondissement, des quartiers qui ont été déjà désignés. Vous parlez du quartier du boulevard Sault, et effectivement il est concerné puisque la première lauréate, en fait, puisque c'était une commerçante, c'est Optique Courteline, avenue Courteline, avec la Présidente de l'association des commerçants. Vous avez quelque temps après le Social Bar, du côté de Villiot-Rapée qui a été aussi désigné. Et là, c'est un commerce du côté de la rue Montgallet qui l'avait été. D'ailleurs, le paradoxe c'est que l'on a cette fois-ci désigné un commerce dit d'informatique, imaginez le travail que l'on a dû faire depuis des années pour empêcher la monoactivité et si aujourd'hui on récompense ce type de commerce, c'est bien, parce qu'il n'est plus avec cette espèce de vision prédominante qu'il avait pendant des années et la gêne qu'il pouvait constituer en cas de monoactivité, et c'est bien aussi le double résultat, à la fois de notre attachement aux commerces, mais aussi à la lutte contre cette monoactivité qui est en place.

Je finirai en disant que toutes ces actions ont un sens, et vous l'avez dit, c'est l'attachement de l'ensemble des Parisiens et Parisiennes aux commerces de proximité, à leur présence à la fois en termes d'actions pour pouvoir acheter, mais aussi dans le lien social qu'ils peuvent offrir à la population et c'est important notamment dans ces quartiers en politique de la Ville et ce projet vise tout cela. Merci de l'avoir signalé dans votre intervention. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup pour ces explications, sur cette délibération est-ce qu'il y a des abstentions ? Des votes contre ? Non. Elle est adoptée à l'unanimité ».

Votants : 26 dont 8 pouvoirs

Pour : 26 voix dont 8 pouvoirs :

11 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs  
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir  
05 voix groupe Écologiste dont 1 pouvoir  
02 voix groupe Génération.s  
05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs  
01 voix Non-inscrit

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2019-137 AVIS)

\*\*\*

- **DPE 20190010** : Subvention d'un montant de 17 600 euros et convention avec l'Agence Parisienne du Climat (APC) pour la réalisation d'une seconde édition d'un défi famille "zéro déchet".

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« M. SEINGIER, je crois que vous étiez également inscrit sur la DPE 10. »

**M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :**

« Pour mémoire, cette subvention consiste à ne donner pas moins de 17 600 euros pour expliquer à cent familles qu'il faut trier ces déchets. Alors, c'est la seconde fois que vous nous proposez cette délibération, et déjà la première fois nous étions sceptiques.

Vous nous donnez un bilan. Vous expliquez que grâce à ce programme, 25 % des déchets de ces familles auraient été réduits, on doit vous croire sur parole, il n'y a rien dans le dossier qui permet d'attester que c'est bien grâce à ça et pas, parce qu'il y a eu des améliorations, par exemple, dans les immeubles ou des choses comme ça. Toujours est-il que c'est pour des familles qui sont volontaires, donc déjà sensibilisées, donc encore une fois, je ne vois pas du tout l'intérêt d'une telle subvention. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Très bien, M. Christophe TEISSEIRE pour essayer de vous éclairer. »

**M. Christophe TEISSEIRE, Conseiller d'arrondissement, Délégué auprès de la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, rapporteur :**

« Mes chers collègues, Mme la Maire. En cinquante ans, la poubelle des ménages a doublé de volume à Paris, chaque Parisienne, Parisien a produit 470 kilos de déchets en 2017, soit plus d'un kilo par jour. Cette évolution s'explique principalement par l'apparition de nouveaux produits sur le marché et l'évolution de nos habitudes de consommation surtout liées aux contenants alimentaires en plastique jetables. Aussi, à l'image de ce que fait l'Agence Parisienne du Climat sur la lutte pour les économies d'énergie à travers Familles à énergie positive, elle propose, pour la deuxième année consécutive, un défi ludique et convivial, ayant pour objectif de réduire sa production de déchets ménagers d'au moins 10 % sur une période de cinq mois.

La première année a été une réussite avec trente familles engagées qui ont pu réduire leurs déchets de 25 %. La deuxième édition commence en septembre, avec un objectif de cent familles participantes. Vous trouverez toutes les informations à la demande d'inscription sur le site de l'APC.

Donc, M. SEINGIER, afin de donner de l'ampleur au défi et d'accompagner les familles candidates qui n'auraient pas pu être retenues, l'APC proposera, parallèlement au défi classique, un accompagnement, sous format numérique, ouvert à tous.

Je vous propose donc de soutenir l'initiative de cette association pour un montant de 17 600 euros. Merci. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Je ne suis pas sûre que cela vous ait convaincu, M. SEINGIER. Sur cette délibération, des abstentions ? Des votes contre ? Très bien, elle est adoptée, je vous remercie. »



Votants : 26 dont 8 pouvoirs

Pour : 26 voix dont 8 pouvoirs :

11 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir

05 voix groupe Écologiste dont 1 pouvoir

02 voix groupe Génération.s

05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

01 voix Non-inscrit

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2019-138 AVIS)

\*\*\*

- DAC 20190751 : Conventions entre l'académie et la ville de Paris relatives aux classes à horaires aménagés musicales et théâtrales des conservatoires municipaux du 12<sup>e</sup> et du 20<sup>e</sup> arrondissements.

Votants : 26 dont 8 pouvoirs

Pour : 26 voix dont 8 pouvoirs :

11 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs  
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir  
05 voix groupe Écologiste dont 1 pouvoir  
02 voix groupe Génération.s  
05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs  
01 voix Non-inscrit

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2019-139 AVIS)

\*\*\*

- **DEVE 20190095** : Dénomination “allée Jeanne Villepreux-Power” attribuée à une allée du bois de Vincennes débutant 1, avenue Daumesnil et finissant route de la Croix-Rouge sise à Paris 12<sup>e</sup> arrondissement.

Votants : 26 dont 8 pouvoirs

Pour : 26 voix dont 8 pouvoirs :

11 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs  
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir  
05 voix groupe Écologiste dont 1 pouvoir  
02 voix groupe Génération.s  
05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs  
01 voix Non-inscrit

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2019-140 AVIS)

\*\*\*

- DEVE 20190097 : Dénomination "Jardin de Marianne" attribuée à l'espace vert central de la place de la Nation, sise dans le 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> arrondissement de Paris.

Votants : 26 dont 8 pouvoirs

Pour : 25 voix dont 8 pouvoirs :

11 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

02 voix groupe Génération.s

04 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

01 voix Non-inscrit

Contre : 0

Abstention : 01 voix groupe Les Républicains : M. SEINGIER

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2019-141 AVIS)

\*\*\*

**Vote global des délibérations :**

- **DJS 20190012** : Subventions d'un montant de 31 200 euros à 17 associations sportives, sise à Paris 12<sup>e</sup> arrondissement.

(DELIB 12-2019-142 AVIS)

\*\*\*

- **DJS 20190062** : Subventions d'un montant de 281 000 euros et avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec 10 associations sportives, sise à Paris 12<sup>e</sup> arrondissement.

(DELIB 12-2019-143 AVIS)

\*\*\*

- **DJS 20190139** : Attribution de la dénomination Pina Bausch au "Centre Paris Anim'" situé 4 passage Stinville, à Paris dans le 12<sup>e</sup> arrondissement.

(DELIB 12-2019-144 AVIS)

\*\*\*

- **DFPE 20190063** : Subvention, prorogation et avenant n°3 d'un montant de 85 794 euros avec l'association "Les Gardons" sise à Paris 12<sup>e</sup> arrondissement pour la crèche parentale du 12<sup>e</sup> arrondissement.

(DELIB 12-2019-145 AVIS)

\*\*\*

- **DFPE 20190197** : Accompagnement des séparations - Subventions d'un montant de 148 000 euros, conventions et avenant à convention avec neuf associations pour leur activité de médiation familiale et aide du site Archereau.

Votants : 26 dont 8 pouvoirs

Pour : 26 voix dont 8 pouvoirs :

11 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs  
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir  
05 voix groupe Écologiste dont 1 pouvoir  
02 voix groupe Génération.s  
05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs  
01 voix Non-inscrit

Contre : 0

Abstention : 0

Délibérations adoptées à l'**unanimité** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2019-146 AVIS)

\*\*\*

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Il n'y a pas d'autres inscriptions sur les autres délibérations, je peux donc considérer qu'elles sont adoptées à l'unanimité ? Non, une abstention, M. SEINGIER ? »

**M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :**

« Une abstention sur la dénomination Marianne pour être en cohérence avec le vote de la fois dernière. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Tout-à-fait, mais vous êtes tout seul à vous abstenir ? »

**M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :**

« Voilà, mais il en faut ! »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Mais pour vos collègues, que ce soit clair, vous êtes le seul à vous abstenir ? »

« Vous aviez voté la dernière fois. Oui, je ne veux pas vous dénoncer, mais... vous aviez adopté le vœu, là, c'est la même chose, mais sous forme de délibération. C'est noté, en tout cas, pour cette abstention de M. SEINGIER. »

\*\*\*

**Communication sans vote :**

- **DEVE 20190066** : Communication sans vote portant sur l'état des lieux des contenants alimentaires en plastique dans la restauration collective municipale parisienne.

\*\*\*

**Vote global des délibérations :**

- **DEVE 20190101** : Subventions d'un montant de 41 550 euros à 23 associations dans le cadre de l'appel à projets portant sur les jardins partagés - Budget participatif "Cultiver en Ville".

(DELIB 12-2019-147 AVIS)

\*\*\*

- **DEVE 20190102** : Subvention d'un montant de 12 000 euros à l'association "La fabrique documentaire" pour "Ciné Parc", des projets de projections cinématographiques en plein air au sein d'espaces verts parisiens.

(DELIB 12-2019-148 AVIS)

\*\*\*

- **DDCT 20190109** : Subventions à deux associations du 12<sup>e</sup> arrondissement au titre de la participation citoyenne.

(DELIB 12-2019-149 AVIS)

\*\*\*

- **DASES 20190071** : Renouvellement de la convention tripartite des ESI conclue entre La Ville de Paris, l'État et la RATP et des conventions bilatérales, subventions pour 13 ESI.

(DELIB 12-2019-150 AVIS)

\*\*\*

- **DASES 20190080** : Subventions d'un montant de 147 200 euros à 16 associations et conventions avec 3 d'entre elles pour leurs actions culturelles en direction des personnes en situation de handicap.

(DELIB 12-2019-151 AVIS)

- **DASES 20190085** : Actions en vue d'aide alimentaire pour les plus démunis.

(DELIB 12-2019-152 AVIS)

\*\*\*

- **DASES 20190129** : Subventions d'un montant de 48 950 euros à 10 associations et avenant avec l'une d'entre elles pour leurs actions dans le cadre du Mois Parisien du Handicap 2019.

(DELIB 12-2019-153 AVIS)

\*\*\*

- **DASCO 20190027** : Collèges publics parisiens - Convention relative aux modalités d'exercice des compétences de la Ville de Paris et des collèges.

(DELIB 12-2019-154 AVIS)

\*\*\*

- **DASCO 20190090** : Collèges publics parisiens - Subventions d'un montant de 704 206 euros au titre du budget participatif des collèges.

(DELIB 12-2019-155 AVIS)

\*\*\*

- **DASCO 20190030** : Lycées Municipaux - Subventions d'un montant de 6 633 euros.

(DELIB 12-2019-156 AVIS)

\*\*\*

- **DAC 20 190 025** : Convention pluriannuelle d'objectifs, subvention de fonctionnement d'un montant de 270 000 euros et avenant à convention avec l'association "Atelier de Paris" - Carolyn Carlson, sise à Paris 12<sup>e</sup> arrondissement.

(DELIB 12-2019-157 AVIS)

\*\*\*

- **DAC 20 190 063** : Subventions d'un montant de 606 500 euros à 8 structures de création et diffusion de spectacle vivant et conventions pour soutenir leur projet d'investissements.

(DELIB 12-2019-158 AVIS)

\*\*\*

- **DAC 20 190 211** : Subvention d'un montant de 170 000 euros, convention d'occupation du domaine public et avenant avec la "SCIC le 100", établissement culturel solidaire, sise à Paris 12<sup>e</sup> arrondissement.

(DELIB 12-2019-159 AVIS)

\*\*\*

- **DAC 20 190 270** : Subventions d'un montant de 168 750 euros à 26 associations œuvrant en faveur des personnes en situation de handicap et 3 avenants à convention.

(DELIB 12-2019-160 AVIS)



Votants : 26 dont 8 pouvoirs

Pour : 26 voix dont 8 pouvoirs :

11 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir

05 voix groupe Écologiste dont 1 pouvoir

02 voix groupe Génération.s

05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

01 voix Non-inscrit

Contre : 0

Abstention : 0

Délibérations adoptées à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

\*\*\*

**- VŒU 122019-019 : Vœu relatif à la dénomination “Yvette VINCENT-ALLEAUME” présenté par les élu-e-s de la majorité municipale, sur proposition des élu-e-s du groupe Socialiste et Citoyen.**

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :**

« Nous passons donc aux vœux qui sont à notre ordre du jour. Je vais commencer justement par une nouvelle dénomination que l'on va proposer, à nouveau une femme, et avant que cela puisse se concrétiser par une délibération, comme vous le savez, il faudra que cela soit validé par la Commission de dénomination que l'on a eu l'occasion d'évoquer à plusieurs reprises, d'ailleurs, dans cette instance, qui regroupe des élus de tous les groupes politiques du Conseil de Paris.

Il s'agit d'attribuer un nom à cette placette, située à l'angle de la rue Montempoivre et de la rue de la Véga, dans le quartier Bel-Air Sud. C'est d'ailleurs sur une proposition d'un conseiller de quartier de Bel-Air Sud que nous avons déposé ce vœu. Une femme qui s'appelle Yvette VINCENT-ALLEAUME, qui n'est pas née dans le 12<sup>e</sup>, mais qui y a travaillé plus de trente ans et qui est décédée le 15 juin 2011. Elle a travaillé au 37 de la rue du Sahel. Elle est sculptrice et elle a travaillé, notamment, à la faculté de Tolbiac, à ce qui s'appelait à l'époque le POPB, devenu AccorHotels Arena, et dans la cour de l'école Montempoivre se trouve un bas-relief sur lequel elle a travaillé.

Donc, cette proposition s'inscrit pleinement dans notre travail de féminisation des noms donnés dans l'espace public, et cette proposition pourrait se faire sans modification des adresses des habitants sur cette placette, et donc sans incidence sur leur vie quotidienne et administrative notamment, et donc je vous propose que nous l'adoptions tous ensemble.

S'il n'y a pas de prise de parole, je propose donc de le mettre aux voix et je comprends donc, par votre silence qu'il s'agit d'une unanimité, puisqu'il n'y a pas d'abstention, pas de vote contre ? Merci beaucoup pour cette belle unanimité. »

Considérant que notre arrondissement honore depuis plusieurs années des personnages aux destins exceptionnels et inscrit leurs noms dans ses rues pour qu'ils continuent de nous inspirer ;

Considérant que depuis 2014, quinze dénominations ont été retenues dans le 12<sup>e</sup> en l'honneur de femmes, illustrant une démarche volontariste de rééquilibrer leur place dans l'espace public ;

Considérant que, sous l'impulsion de la Maire du 12<sup>e</sup>, des dénominations de personnalités féminines sont proposés à ce Conseil d'arrondissement pour des équipements publics de proximité ;

Considérant qu'Yvette VINCENT-ALLEAUME est une artiste sculptrice née à Annecy le 6 juin 1927 et décédée le 15 juin 2011 au 37 rue du Sahel dans le 12<sup>e</sup>, où elle a vécu et travaillé pendant 30 ans ;

Considérant qu'Yvette VINCENT-ALLEAUME a collaboré avec les architectes associés de la faculté de Tolbiac et du POPB Andrault-Parat et que ses sculptures ont été intégrées à leurs projets ;

Considérant qu'Yvette VINCENT-ALLEAUME est l'auteure du bas-relief qui se trouve dans la cour de l'école Montempoivre dans le 12<sup>e</sup> arrondissement ;

Considérant que la placette située à l'angle de la rue de la Véga et de la rue Montempoivre n'a pas à ce jour de dénomination ;

Considérant que cette adresse se situe à proximité de la résidence et de l'atelier d'Yvette VINCENT-ALLEAUME dans le quartier Bel-Air Sud ;

Considérant que la dénomination de cette placette n'impactera pas les adresses postales des habitants.

**Le Conseil du 12<sup>e</sup> arrondissement, émet le vœu que :**

**- le nom d'Yvette VINCENT-ALLEAUME soit attribué à la placette située à l'angle de la rue Montempoivre et de la rue de la Véga dans le 12<sup>e</sup> arrondissement.**

Votants : 25 dont 8 pouvoirs

Pour : 25 voix dont 8 pouvoirs :

11 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs  
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir  
05 voix groupe Écologiste dont 1 pouvoir  
02 voix groupe Génération.s  
05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

Vœu adopté à ***l'unanimité*** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2019-161 VOEU)

\*\*\*

- VŒU 122019-020 : *Vœu relatif au service parisien de médecine scolaire, déposé par les élu-e-s du groupe Génération.s.*

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« M. TOUZET pour le présenter. »

**M. Laurent TOUZET, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement**

« Merci Mme la Maire. En effet, c'est donc un vœu qui porte sur le service de médecine scolaire, avant tout avec une alarme nationale, parce que l'on sait que c'est un sujet national, désormais en France, on compte moins d'un millier de médecins scolaires, pour plus de douze millions d'élèves, soit un ratio que ne permet clairement plus aux médecins scolaires de réaliser l'ensemble des bilans de santé légaux qui sont, pourtant, indispensables pour détecter les problèmes de santé, de vue, d'ouïe, de dentitions, etc. pour détecter aussi les troubles des apprentissages.

Le département de Paris n'est peut-être pas le plus en difficulté, mais nous ressentons aussi, à Paris, ce manque de médecins scolaires qui nous remonte les difficultés rencontrées dans les écoles en raison de postes de médecins qui ne sont pas pourvus. Donc, ce vœu, et c'est aussi une alarme sur la situation générale, c'est aussi une interrogation à l'échelle parisienne sur les projets de réforme du service de santé scolaire, avec la particularité qu'à Paris, c'est variable selon les départements, mais pour le département de Paris, c'est la collectivité parisienne qui exerce sa tutelle sur la médecine scolaire et ces derniers temps, nous avons vu remonter des écoles, de la part des communautés éducatives, des inquiétudes sur un éventuel projet de réforme du service de santé scolaire parisien avec des craintes que les dépistages systématiques soient supprimés en élémentaire, qu'ils soient confiés en maternelle à des infirmiers plutôt qu'à des médecins, que les médecins scolaires disparaissent des écoles pour être regroupés en pôle. Je vous livre ces inquiétudes en vrac, et je ne suis pas sûr, d'ailleurs, qu'elles soient bien fondées, mais il s'agissait aussi, par ce vœu, de pouvoir obtenir des informations claires et précises sur le projet et le calendrier d'un éventuel projet de réforme du service de santé scolaire parisien.

Considérant la "situation alarmante" que connaît la médecine scolaire partout en France, comme le relevait un rapport de l'Académie de médecine d'octobre 2017, avec désormais moins d'un millier de médecins scolaires pour plus de 12 millions d'élèves, soit un ratio qui ne permet plus aux médecins scolaires de réaliser l'ensemble des bilans de santé légaux, pourtant indispensables pour détecter les problèmes de santé (vue, ouïe, dentition...) et les troubles des apprentissages ;

Considérant qu'il s'agit d'abord d'une crise de recrutement des médecins scolaires, à laquelle s'ajoute une articulation déficiente entre les missions des différents professionnels de ces services, notamment entre médecins et infirmiers ;

Considérant que les solutions avancées par le Gouvernement ne sont pas de nature à régler cette crise, notamment lorsque les ministres de l'Éducation nationale et de la Santé proposent d'associer les médecins de ville aux visites médicales scolaires (ceux-ci sont déjà débordés et sont rarement formés aux spécificités de la médecine scolaire) ;

Considérant que Paris, et notamment le 12<sup>e</sup> arrondissement, n'est pas épargné par cette crise, dans la mesure où la communauté éducative nous fait remonter les difficultés rencontrées dans les écoles en raison des postes de médecins non pourvus, avec un rallongement des délais (traitement des PAI par exemple) et une réduction des actions de

prévention et d'éducation conduites par le service de santé scolaire, malgré le dévouement de ses personnels, notamment des secrétaires médicales ;

Considérant la spécificité du service de santé scolaire parisien qui, bien qu'il agisse dans un cadre réglementaire national, est placé sous la tutelle de la collectivité parisienne ;

Considérant, dans ce cadre, les inquiétudes exprimées parmi la communauté éducative concernant un éventuel projet de réforme du service de santé scolaire parisien : craintes que les dépistages systématiques soient supprimés en élémentaire, qu'ils soient confiés en maternelle à des infirmiers plutôt qu'à des médecins et que les médecins scolaires disparaissent des écoles pour être regroupés en pôles ;

Considérant que ces craintes, qu'elles soient fondées ou non, sont attisées par le constat déjà ancien d'un déficit de capacité d'accueil des CAPP et des CMP, avec des délais de prise en charge inconsidérés, et par le constat plus récent de la réduction du nombre d'assistants sociaux scolaires dans les écoles du 12<sup>e</sup> ;

**Le Conseil du 12<sup>e</sup> arrondissement émet le vœu que :**

- **Le Gouvernement prenne des mesures fortes en faveur de la médecine scolaire, à la hauteur de la crise actuelle, notamment en revalorisant le statut et les salaires des médecins scolaires et en travaillant à une meilleure articulation avec les autres personnels de médecine scolaire, notamment les infirmiers.**

- **La Ville de Paris précise ses intentions et son calendrier de réforme de la médecine scolaire, et en fasse communication auprès de la communauté éducative parisienne.**

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup, alors pour vous répondre, Pénélope KOMITÈS. »

**Mme Pénélope KOMITÈS, Adjointe à la Maire de Paris, Conseillère de Paris :**

« Merci Mme la Maire, merci M. TOUZET d'avoir porté ce sujet au débat, peut-être vous rappeler, effectivement, que le service de santé scolaire s'inscrit dans le cadre de la loi de la délégation de compétences de la stratégie nationale de santé et du parcours éducatif de santé. Mes collègues, Patrick BLOCHE et Anne SOUYRIS, travaillent activement sur ce sujet et il y a un certain nombre d'évolutions qui devrait être présenté très rapidement, même dans les prochains jours, je pense, qui vise effectivement à inscrire l'action de la santé scolaire dans une logique que vous avez évoquée, qui est vraiment celle de la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé, que l'on connaît et sur lesquelles, effectivement, tout le monde est focalisé.

Il faut dire aussi que ces évolutions, elles se feront dans un contexte, même cet arrondissement en particulier, qui est un contexte de rareté des compétences médicales et des besoins croissants d'expertises médicales pour des situations complexes. Lors des dernières assises de la santé, on avait quand même effectivement fait un diagnostic assez précis de la situation médicale et des médecins généralistes et spécialistes de l'arrondissement, donc c'est aussi une raison pour laquelle la Ville, effectivement, cherche à renforcer, non seulement la prévention, mais aussi accompagner des élèves qui ont des besoins, qui peuvent avoir des besoins spécifiques et développer aussi la promotion de la santé à l'école.

Il y a aussi des actions, je le dirai, de formation des médecins. Il y a un certain nombre de médecins qui ne sont pas non plus formés à l'accueil d'un certain type, notamment sur des enfants en situation de handicap et des situations de handicap assez précises, et

donc c'est bien l'objectif du projet qui va être présenté, de construire avec les équipes et la communauté éducative, et donc les adjoints vont partager avec vous et les cabinets de Patrick BLOCHE et d'Anne SOUYRIS devraient vous contacter très prochainement sur ce sujet.

Donc, s'il était possible que vous retiriez votre vœu, voilà. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci, Mme KOMITÈS, pour ces éléments. Mme Sandrine CHARNOZ pour répondre à la demande de retrait. »

**Mme Sandrine CHARNOZ, Conseillère de Paris, Déléguée auprès de la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement :**

« Merci Mme la Maire, merci beaucoup à Pénélope KOMITÈS d'avoir redit l'engagement de notre collectivité pour cette présence de la médecine scolaire qui est clairement, quand on veut lutter contre les inégalités, un moyen de toucher toutes les familles et de les accompagner, et surtout de prendre en compte l'évolution de notre société, avec l'augmentation du nombre de PAI et d'allergies alimentaires qui demandent, c'est vrai, un traitement important. Donc, nous prenons note de ces avancées et de l'avancée de la réforme.

Donc, ce que je vous propose, c'est de retirer ce vœu ici, en Conseil d'arrondissement du 12<sup>e</sup>, mais de le proposer, le groupe Génération.s proposera à l'ensemble des groupes de leur majorité de le reporter au Conseil de Paris. Il est toujours important que les débats se fassent aussi en Conseil d'arrondissement, mais en Conseil de Paris pour interpeller l'État, notamment pour prendre des mesures fortes de revalorisation du statut et des salaires, et surtout, l'articulation avec les infirmiers. Et je ne peux pas m'empêcher de faire le lien avec toute cette communauté infirmière, hospitalière, qui actuellement est toujours en grève, et qui, là aussi, méritera d'être revalorisée, à l'heure où l'on trouve que le fonctionnaire coûte, vous le disiez tout à l'heure en début de séance, je pense qu'il est important de dire que le service public est toujours le patrimoine de ceux qui n'en ont pas et nous vous proposerons donc un vœu en ce sens, à cosigner avec le Conseil de Paris. Je vous remercie. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup d'avoir porté en contreseing ce débat et effectivement, il se poursuivra au Conseil de Paris donc le vœu est retiré. »

**Vœu retiré en séance**

\*\*\*

**- VCEU 122019-021 : Vœu relatif au projet d'aménagement Gare de Lyon Daumesnil, déposé par Nicolas BONNET-OULALDJ, Brigitte VELAY-BOSC et Catherine VIEU-CHARIER.**

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Ce vœu est déposé par M. Nicolas BONNET-OULALDJ, donc vous avez la parole pour le présenter. »

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris**

« Mme la Maire, mes chers collègues, nous sommes dans une période de canicule, et il est probable que nous ayons aussi un pic de pollution dans les jours qui viennent. Or, on constate que les moyens qui sont mis en œuvre pour réduire à la fois l'évolution climatique et la pollution ne sont pas tous à la hauteur.

Vous savez que dans l'actualité, il y a la suppression d'un train de fruits et légumes, qui vient de Perpignan à Rungis ; vous savez que dans l'actualité, il y a Aéroport de Paris qui risque d'être privatisé, mais surtout pour une extension d'un nouveau terminal et qu'aujourd'hui, on est déjà à plus de 6 % de trafics aériens. Ce qui veut dire que la pollution et le réchauffement climatique lié au CO<sub>2</sub> continue par ces mesures et, vous le savez, nous avons un aménagement rue du Charolais qui a fait beaucoup parler de lui, puisqu'il y a eu une enquête publique, et je me félicite que, à l'occasion de cette enquête publique, le commissaire enquêteur donne des recommandations qui sont l'équivalent du vœu que j'avais présenté ici même en arrondissement et au Conseil de Paris.

C'est-à-dire d'utiliser le rail pour l'acheminement à la fois des matériaux et le retrait des débris de la déconstruction du site SNCF. Donc, ce vœu, il est simple.

Considérant que l'acheminement de marchandises par poids lourds et par camionnettes est une des causes majeures de la pollution à Paris ;

Considérant qu'un nouveau Plan Climat Air Énergie a été voté aux Conseils de Paris de novembre 2017 et mars 2018, qu'il prévoit de faire de Paris une ville neutre en carbone en 2050 ;

Considérant les orientations portées par la ville de Paris dans l'élaboration du SCOT métropolitain qui s'intègrent dans une démarche de transition écologique en matière d'émission de CO<sub>2</sub>, de qualité de l'air et de qualité de vie ;

Considérant que le SCOT vise à développer des plates-formes logistiques au sein de la métropole et à mieux contrôler les flux logistiques liés à la collecte des déchets ;

Considérant que les poids lourds et les utilitaires contribuent à hauteur de 40 % aux émissions d'oxyde d'azote et à environ 30 % des émissions de dioxyde de carbone ;

Considérant l'adoption de la DU 26 en Conseil de Paris de novembre 2017, relative au secteur d'aménagement Gare de Lyon Daumesnil ;

Considérant qu'à ce stade du projet les marchandises et débris sont acheminés très majoritairement par voie routière ;

Considérant la vocation ferroviaire du lieu, la proximité directe des infrastructures ferroviaires de la Gare de Lyon et le raccordement avec la Petite Ceinture Ferroviaire ;

Considérant la nécessité du développement d'une logistique urbaine bas-carbone ;

Considérant la préconisation du groupe communiste front de gauche relative à la MIE "Le périphérique, quelles perspectives de changement" ? : "Créer un pôle public de la logistique du dernier kilomètre avec des véhicules propres." ;

Considérant les nuisances sonores pour les riverain.e.s et l'encombrement des voies de circulation ;

Considérant que les habitant.es ont fait part à de nombreuses reprises, de leurs inquiétudes au sujet de la circulation des camions, à la Maire du 12<sup>e</sup> ;

Considérant que la commission d'enquête publique relative au projet d'aménagement Gare de Lyon Daumesnil a rendu un avis favorable le 29 mai 2019 ;

Considérant le vœu adopté en Conseil de Paris de juillet 2018 qui demandait que "la Ville de Paris demande à l'aménageur et à SNCF Immobilier d'étudier la possibilité d'évacuer les matériaux et les débris acheminés pour les travaux de la zone Gare de Lyon Daumesnil par voie ferroviaire et fluviale." ;

Considérant que cette proposition est relayée par la commission d'enquête : " plusieurs intervenants évoquent la question de la logistique du chantier et des modes alternatifs possibles d'approvisionnement (transport ferroviaire ou fluvial)" ;

Considérant qu'un des arguments majeurs avancé par le public est relatif à "la réduction des fréquences de camions prévue en sortie de chantier rue du Charolais et rue Charles Bossut" ;

Considérant que, selon les conclusions rendues par la commission d'enquête, "les habitant.es souffrent actuellement du chantier et voient l'aménagement comme perturbateur de leur vie quotidienne" ;

Considérant que la commission préconise "l'intégration d'une association des riverain.es dans les phases de choix architecturaux" pour répondre à la demande des riverain.es, soucieux d'être informés du déroulement du chantier et de la sécurité du quartier ;

Considérant que la commission d'enquête souhaite la mise en place d'un comité de suivi de chantier à destination des riverain.es ;

Considérant que la mission du comité de suivi de chantier serait de rendre compte de l'avancement des différents chantiers et s'assurer du respect de l'application des chartes chantiers (bruit, nuisances, propreté, sécurité) ;

Considérant qu'à l'issue de cette enquête, la Maire du 12<sup>e</sup> a annoncé dans un communiqué de presse qu'elle "portera auprès de la SNCF et d'Espaces ferroviaires les remarques de la commission qui invitent à continuer d'associer les habitant.es durant la phase opérationnelle qui s'ouvre désormais" ;

Considérant que la réalisation de certains projets parisiens a déjà montré l'efficacité d'alternatives viables aux véhicules polluants ;

**Sur proposition de Nicolas BONNET-OULALDJ, Brigitte VELAY BOSC et Catherine VIEU-CHARIER, le Conseil du 12<sup>e</sup> arrondissement demande à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement d'alerter la Maire de Paris, afin que :**



- la Ville de Paris interpelle l'aménageur de la SNCF, Espaces Ferroviaires, afin qu'il suive l'avis de l'enquête publique et tienne compte des préconisations rendues notamment sur l'évacuation des matériaux et des débris acheminés pour les travaux de la zone Gare de Lyon Daumesnil par voie ferroviaire et fluviale.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :**

« Je voudrais quand même noter l'aberration que l'aménageur, c'est la SNCF, que l'on est gare de Lyon et que les débris, aujourd'hui, partent par camions et que les matériaux vont arriver par camions. Voilà où l'on en est, à une semaine de canicule et à une semaine où il va y avoir un pic de pollution. Je vous remercie. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup, M. BONNET-OULALDJ, alors, M. BOUIGUE pour avoir quelques éléments de réponses. »

**M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :**

« Merci Mme la Maire. Comme nous l'évoquions au précédent Conseil d'arrondissement, la première phase du projet d'aménagement, du projet d'urbanisme Gare de Lyon-Daumesnil a fait l'objet d'un rapport de la Commission d'enquête, et vous savez que celle-ci a rendu un avis favorable sur le projet. Ce projet Gare de Lyon-Daumesnil va entrer dans une phase un peu plus opérationnelle prochainement, avec les premières constructions alors que vont s'achever la partie qui concerne les démolitions.

On aura donc la réalisation, je vous le rappelle quand même, c'est un projet ambition, de plus de 600 logements, mais comme on fait des projets d'urbanisme intelligents, on ajoute aussi des services publics de proximité, on en a parlé tout à l'heure avec un accueil pour la petite enfance et une école et un espace vert, un jardin d'environ un hectare là où aujourd'hui, nous n'avons qu'un faisceau ferré qui est désaffecté, c'est pour vous dire les ambitions qui sont les nôtres sur ce projet.

Comme vous le mentionnez, le rapport formule deux réserves et plusieurs recommandations, dont une, et vous avez raison, M. BONNET, qui est que les débris du chantier s'effectuent par train dès le début de chantier. Cette recommandation, elle s'inscrit bien évidemment en cohérence avec la demande que nous avons déjà portée, à la fois lors des réunions techniques avec l'aménageur, mais aussi en déposant des vœux au Conseil d'arrondissement, et vous avez rappelé le dernier en la matière, M. BONNET.

C'est aussi un sujet que la maire du 12<sup>e</sup> a porté dans sa contribution au sein de l'enquête publique, et je tiens à le rappeler, et que nous sommes tous mobilisés pour que, à la fois ce projet avance, et pour qu'il crée le moins de nuisances possibles pour les riverains.

Nous attendons aujourd'hui une réponse officielle de l'aménageur qui doit répondre à cette interpellation de la part de la Commission d'enquête, et puisque ce projet de vœu est en complète cohérence avec ce que nous avons pu dire et voter précédemment, je propose, au nom de l'exécutif, que l'on vote favorablement. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup, M. TOUZET. J'ai plusieurs Présidents de groupe, et Présidentes, qui m'ont demandé à s'exprimer sur ce vœu pour expliquer leur vote, j'imagine, donc Mme CHARNOZ, vous avez la parole, puis M. GREAU et M. SEINGIER. »

**Mme Sandrine CHARNOZ, Conseillère de Paris, Déléguée auprès de la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement :**

« Oui, merci Mme la Maire. Juste pour dire que nous allons le voter, mais en profiter aussi pour nous inviter à porter ce sujet au niveau national, car si, effectivement, des aménagements, aussi près de la Seine, avec un aménageur telle que la SNCF n'ont pas l'idée immédiate d'utiliser la voie ferrée ou la voie fluviale pour enlever les déchets, c'est bien, parce que par voie fluviale ou par voie ferroviaire, le coût est plus élevé que par camion et donc, ça nous demande de nous mobiliser pour redemander que les transporteurs soient taxés, ou en tout cas soient aidés quand ils ont une empreinte écologique diminuée ou surtaxée quand ils ont une empreinte écologique augmentée. Et si nous voulons, demain, sortir de ces épisodes de pollution qui ne touchent pas seulement Paris, si nous voulons avoir des villes et des chantiers durables, il nous faut faire évoluer cette législation et c'est un combat politique que nous devons porter ensemble. Pour finir, avoir systématiquement à l'esprit, sur nos prochaines zones d'aménagement et nous aurons dans le 12<sup>e</sup> qu'il nous faut nous servir de cette expérience pour que toute évacuation de déchets, quand c'est possible et quand c'est en grande quantité se fasse soit par voie ferrée, soit par voie fluviale. Nous avons devant nous de grands chantiers encore, Mme la Maire, et je voulais profiter de ce vœu pour étendre le sujet. Je vous remercie. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup, M. David GREAU. »

**M. David GREAU, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement :**

« Merci, Mme la Maire. Beaucoup de choses ont été dites, je ne vais pas toutes les rappeler, mais je vais simplement remercier notre collègue Nicolas BONNET-OULALDJ d'avoir déposé ce vœu, qui est dans la continuité de celui qu'il avait fait adopter lors d'un précédent Conseil d'arrondissement et, effectivement, souligner la cohérence qu'il y a pour nous à le voter aujourd'hui. La cohérence, non seulement avec nos engagements passés, mais également avec ce que l'on défend au quotidien, pour la mobilité des Parisiens. On préfère toujours, on promeut, une mobilité qui est une mobilité partagée, qui se fait par le rail, qui se fait par les transports publics, et cette mobilité *a contrario* de l'autosolisme et de la mobilité individuelle, en fait c'est le même schéma que l'on retrouve ici, dans cette évacuation des déchets qui est proposée, effectivement, comme le soulignait Sandrine CHARNOZ à l'instant, qui est, finalement, la solution de facilité, la solution du moins coûteux et du plus simple, alors même que, et j'en suis très heureux, le rapport de la Commission d'enquête lui-même dit la SNEF a produit une étude, le 24 avril 2019 qui explique que c'est possible. Jusqu'à maintenant, on nous disait que ça ne l'était pas, et maintenant, il est écrit noir sur blanc dans ce rapport de Commission d'enquête que la SNEF elle-même dit que c'est possible. Que c'est moins facile, mais que c'est possible.

Donc, c'est important que ce Conseil se mobilise encore une fois sur cette question pour que cette possibilité se transforme, effectivement, dans les faits, et que l'on ne retrouve pas cette noria de camions, comme elle est qualifiée dans le rapport de la Commission d'enquête sur les voies du 12<sup>e</sup> arrondissement. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup, M. SEINGIER. »

**M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :**

« Je vais faire très court puisque beaucoup de choses ont été dites. Effectivement, le 10 septembre 2018, nous avons également soulevé cette demande alternative pour évacuer les déchets, effectivement, comme vient de le rappeler M. GREAU, la SNEF expliquait qu'il y avait des contraintes techniques, mais qu'elle était prête à regarder le sujet, manifestement elle l'a fait, mais elle n'en tire pas les conséquences.

Donc, je partage, nous partageons, l'avis de M. BONNET et nous allons voter ce vœu. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup, et donc ce sera un vœu à l'unanimité, le deuxième de la soirée, j'en suis ravie, merci M. Nicolas BONNET pour cette belle initiative dont vous êtes à l'origine. »

Votants : 25 dont 8 pouvoirs

Pour : 25 voix dont 8 pouvoirs :

11 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs  
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir  
05 voix groupe Écologiste dont 1 pouvoir  
02 voix groupe Génération.s  
05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

Vœu adopté à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2019-162 VOEU)

\*\*\*

**- VOEU 122019-022 : Vœu relatif au projet d'extension de l'Opéra Bastille, déposé par Valérie MONTANDON et les élu-e-s du groupe Les Républicains.**

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Je ne suis pas sûre que cela continue ! Mme MONTANDON ? »

**Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :**

« Oui, Mme la Maire, j'espère que nous allons continuer sur cette belle vague d'unanimité, n'est-ce pas ? D'autant plus que le prochain est assez consensuel. L'Opéra Bastille souhaite se réaménager et il va y avoir un regroupement des activités sur un même site, ainsi que la construction d'une salle modulable que permettra, notamment, d'améliorer les conditions de travail, mais aussi de créer une nouvelle offre culturelle, notamment pour un public plus large, et notamment d'ailleurs pour les jeunes.

En ce qui concerne l'Hôpital des Quinze-Vingts, celui-ci ne dispose que d'une seule entrée, qui est rue de Charenton et il se trouve, en effet, qu'en ce moment la refonte de la place de la Bastille ainsi que le changement de plan de circulation va engendrer selon là où l'on arrive des trajets plus longs pour accéder à l'hôpital. Alors, l'hôpital, jusqu'à présent, il ne s'était pas trop inquiété de cette refonte du plan de circulation, parce qu'il disposait, éventuellement, d'une alternative côté rue de Lyon, sur un terrain, pour l'instant, laissé vague, mais qui appartient à l'Opéra Bastille. Donc, il s'était dit qu'il pourrait, en effet, en cas d'accès trop difficile, de pouvoir faire une entrée, aussi, rue de Lyon.

Or, avec le projet actuel de l'Opéra Bastille, cette possibilité ne va plus être possible, et il se trouve aussi que le centre hospitalier va donc avoir un bâtiment d'hauteur assez importante à proximité immédiate des locaux d'hospitalisation.

Dans ce dossier, je vous l'avoue, je trouve qu'il y a eu un manque de concertation entre deux établissements publics. On a l'impression que l'on doit se limiter à un choix, c'est la culture ou c'est la santé. Or, je pense que l'on peut vraiment concilier les deux. Quoi qu'il en soit, je pense qu'il serait intéressant, et c'est pour ça que j'ai émis ce vœu, pour que le Conseil d'arrondissement demande à l'administration de l'Opéra Bastille de se sensibiliser aux spécificités et aux contraintes du centre hospitalier des Quinze-Vingts, que ce soit aussi bien en termes d'accessibilité que de bien être du patient et que soit étudiée, peut-être, la possibilité de créer un accès rue de Lyon dans le cadre du projet d'extension de l'Opéra Bastille.

Je ne l'ai pas marqué sur le vœu, mais quand on voit la continuité avec le viaduc des Arts, on pourrait imaginer une sorte d'alcôve qui continue, ce serait en plus un geste architectural dans la continuité du viaduc des Arts, qui permettrait d'avoir cette sortie et cet accès supplémentaire pour l'Hôpital des Quinze-Vingts qui est donc préoccupé pour l'accessibilité de ses patients. Merci. »

Considérant le projet d'aménagement de la salle modulable et de construction d'ateliers à l'Opéra Bastille ;

Considérant que le regroupement des activités de l'Opéra sur un même site et la construction d'une salle modulable permettra d'améliorer les conditions de travail et d'optimiser l'espace, ainsi que les flux humains et logistiques ;

Considérant que le réagencement des espaces et des salles de répétition garantit le niveau d'excellence de l'opéra et propose une nouvelle offre culturelle et artistique à destination d'un public plus large, notamment les jeunes, moins prompts à fréquenter ce type d'établissement ;

Considérant que la refonte de la place de la Bastille et le changement du plan de circulation engendre l'allongement des trajets pour atteindre la rue de Charenton qui permet d'accéder au Centre hospitalier national d'ophtalmologie des Quinze-Vingts ;

Considérant le projet d'extension de l'Opéra Bastille avec la construction d'un bâtiment qui compromet la création d'un accès par la rue de Lyon pour le centre Hospitalier des Quinze-Vingts ;

Considérant que l'existence d'une ancienne servitude sur "le terrain des délaissés" aurait permis au Centre hospitalier National d'Ophtalmologie des Quinze-Vingts de disposer d'un deuxième accès rue de Lyon, en sus de l'actuel accès rue de Charenton ;

Considérant le manque de concertation entre l'Opéra et le Centre hospitalier ;

Considérant que le projet de l'Opéra Bastille ne peut pas aboutir à léser le Centre hospitalier, dont l'accueil, la prise en charge et la qualité de vie des patients sont au cœur des préoccupations ;

Considérant les nuisances de toutes sortes que va engendrer, pour les patients et les personnels du Centre hospitalier, la construction d'un bâtiment de même hauteur et à proximité immédiate des locaux d'hospitalisation.

**Valérie MONTANDON et les élu-e-s du groupe Les Républicains demandent à la Maire de Paris :**

- d'intervenir auprès de la direction de l'Opéra Bastille, afin de la sensibiliser aux spécificités et contraintes du Centre hospitalier des Quinze-Vingts en termes d'accessibilité et de bien-être des patients.

- que soit étudiée la possibilité de créer un accès rue de Lyon dans le cadre du projet d'extension de l'Opéra Bastille.

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci, Mme MONTANDON, je vais laisser M. BOUIGUE vous répondre, mais je ne peux pas laisser dire que ce projet met en cause la santé des patients de l'Hôpital des Quinze-Vingts, ce n'est pas vrai, vous avez le droit de reprendre les inquiétudes du directeur de l'Hôpital, mais il faut faire attention quand même. On ne choisit pas entre la culture ou la santé, je suis d'accord avec vous, on peut avoir les deux. »

**M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :**

« Merci, Mme la Maire, je vais donc prendre la parole à votre suite puisque vous m'avez passé la parole avant de me la prendre momentanément.

Le vœu que vous présentez Mme MONTANDON, c'est l'occasion pour nous de revenir donc sur ce projet qui est l'extension de l'Opéra Bastille, et peut-être de valoriser deux choses, d'abord cette salle de spectacle qui achèvera ainsi le bâtiment, et surtout sur sa liaison avec la promenade plantée, une liaison qui était attendue, à la fois dans son aspect paysager, mais aussi dans son accessibilité, je vous préciserai d'ailleurs qu'en février et mai derniers, il y a eu une réunion publique, la première auprès des conseillers de quartier, et la seconde auprès des habitants dans le quartier Aligre-Gare de Lyon, les deux ayant accueilli avec enthousiasme ce projet de l'Opéra et son lien avec la promenade plantée.

L'information et la communication, bien évidemment, ne se limitent pas qu'aux habitants et aux riverains, elle va bien au-delà et nous avons régulièrement demandé à l'Opéra quand nous les avons rencontrés de se mettre en relation avec l'Hôpital, le centre hospitalier des Quinze-Vingts et de travailler avec sa direction pour une meilleure organisation des chantiers. À ma connaissance, il y a eu plusieurs rencontres entre l'Opéra et le centre hospitalier, je ne les détaillerai pas, mais en tout cas, il ne s'est pas rien passé entre ces deux établissements publics et peut-être faut-il le préciser.

Concernant votre demande toute particulière qui concerne par la rue de Lyon, elle est, à notre sens, incohérente sur plusieurs points. D'abord, la création de cet accès empêcherait la possibilité d'extension de l'œuvre culturelle et donc le niveau d'excellence de l'Opéra que vous évoquez dans votre vœu, ce serait un peu dommage. Ensuite, le centre hospitalier n'a jamais fait part de cette demande à l'Opéra dans aucun écrit ni aucune discussion à notre connaissance au moment ni de la sélection des projets, c'est-à-dire au cours du rendez-vous du 13 juillet, pour être très précis, ou au cours de tous les précédents échanges qui ont été faits ces dernières années entre les deux acteurs. Enfin, il n'existe aucune servitude privative à ce jour d'accès sur le terrain acté sur les documents d'urbanisme qui aurait permis d'envisager un accès à la rue de Lyon via cette parcelle comme vous le prétendez possible.

Il me semble important de vous rappeler que le projet de l'extension de l'Opéra n'a aucune incidence, la Maire l'évoquait juste avant, sur les accès existants, qu'ils soient à l'intérieur de la parcelle ni sur les projets futurs de la réorganisation de l'Hôpital qui sont en cours d'élaboration.

En conséquence, je propose un avis défavorable, Mme la Maire, au nom de l'exécutif sur ce vœu. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup M. BOUIGUE. N'ayant pas d'autres explications que de demander un avis défavorable sur ce vœu, qui est pour ? Il est donc rejeté, merci beaucoup. »

Votants : 25 dont 8 pouvoirs

Pour : 05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

Contre : 20 voix dont 6 pouvoirs :

11 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir

05 voix groupe Écologiste dont 1 pouvoir

02 voix groupe Génération.s

Abstention : 0

Vœu rejeté **la majorité absolue** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2019-163 VOEU)

\*\*\*

**- Vœu 122019-023 : Vœu relatif aux projets de construction Netter-Debergue et Meuniers, déposé par Valérie MONTANDON et les élu-e-s du groupe Les Républicains.**

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Mme MONTANDON, est-ce que vous prenez la parole pour le présenter ? »

**Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :**

« Oui, je vais le présenter, merci, Mme la Maire.

Donc, ces derniers temps, la Maire de Paris a lancé, à grands coups de communication, des projets de forêts urbaines ou encore de parcs urbains, accompagnés de très belles images de synthèse. En même temps, il ne m'a pas échappé l'abandon du projet de construction de la TEP Ménilmontant le 29 mai dernier et d'ailleurs je m'en réjouis, tout comme mes collègues, mais aussi que des discussions sur une possible dédensification pourrait faire débat sur la ZAC de Bercy-Charenton.

Alors moi, je vous avoue, je suis un peu perdue, parce que d'un côté je vois une volonté de végétaliser des lieux par exemple la place Henri Frenay qui fait partie des projets de forêt urbaine présentés la semaine dernière par la Maire de Paris, et puis d'un autre côté, il y a des projets dans le 12<sup>e</sup> arrondissement, comme notamment celui de Meuniers-Charenton où vous envisagez de construire sur une parcelle qui est relativement petite et déjà entourée de très grandes barres d'immeubles, et aussi le projet Netter-Debergue où nous avons, vous avez toujours d'ailleurs refusé d'envisager une meilleure intégration des immeubles dans l'îlot central actuel.

Donc, face, si vous voulez, à beaucoup de contradictions ou, néanmoins, de messages contradictoires entre les volontés de végétaliser et notre volonté d'utiliser le peu d'emprise terrestre qui reste. Je rappelle que toute végétalisation a quand même beaucoup plus d'impact pour lutter contre les îlots de chaleur si elle est au sol et si ce n'est pas simplement une végétalisation aux toits ou dans des bacs.

Vis-à-vis de tous ces messages contradictoires que l'on a eu au cours de ces derniers mois, je voulais proposer que l'on puisse faire un moratoire sur les deux projets en cours, que j'ai énumérés, dans le 12<sup>e</sup> arrondissement pour simplement que l'on puisse en débattre, entre groupes, au Conseil de Paris, pour discuter sur l'orientation de la cohérence de l'ensemble de ces projets en cours, pour trouver un juste équilibre entre ces projets de densification et ceux de végétalisations urbaines annoncées récemment dans la presse. Merci »

Considérant que Paris étant l'une des capitales les plus denses au monde, et que la moyenne de surface d'espaces verts par habitant à Paris est de 5,6 m<sup>2</sup>, alors que le seuil conseillé par l'organisation mondiale de la santé de 10 m<sup>2</sup> /habitant ;

Considérant que la Chambre Régionale des Comptes puis la Cour des Comptes ont souligné le déficit d'espaces verts à Paris avec 18 des 20 arrondissements en situation de carence ;

Considérant que la végétalisation des toits, des terrasses et des murs n'égalent jamais les bienfaits de la végétalisation en pleine terre ;

Considérant que le plan biodiversité a pour but de renforcer les continuités écologiques au travers des trames vertes pour favoriser le développement des espèces végétales et animales ;

Considérant qu'au-delà de leur vocation récréative, les espaces verts participent à la lutte contre les îlots de chaleur et la préservation de la biodiversité ;

Considérant le projet du jardin du Trocadéro-Champs de Mars qui propose un ensemble piétonnier paysagé de 50 hectares dans un quartier déjà privilégié en espace de respiration ;

Considérant l'abandon du projet de construction sur la TEP Ménilmontant le 29 mai 2019 ;

Considérant les discussions en cours concernant « une possible dédensification du projet Bercy Charenton » évoquées dans le journal Le Parisien en date du mercredi 12 juin 2019 ;

Considérant les quatre projets de forêts urbaines présentés à la presse le vendredi 14 juin 2019.

**Valérie MONTANDON et les élu-e-s du groupe Les Républicains du 12<sup>e</sup> arrondissement demande que la Ville de Paris :**

**- Elabore un moratoire sur les projets Netter-Debergue, et Meuniers-Charenton, afin de débattre avec les groupes du Conseil de Paris, pour discuter de l'orientation et de la cohérence de l'ensemble des projets en cours, trouver un juste équilibre entre les projets de densification et ceux de végétalisation urbaine annoncés à la presse.**

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup, pour vous répondre M. Richard BOUIGUE. »

**M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :**

« Mme MONTANDON, plusieurs choses. Vous dites que vous êtes un peu perdue, en tout cas de notre côté avec le vœu que vous présentez aujourd'hui. Les récents soubresauts aux élections auxquelles nous avons assisté ont fait largement comprendre à l'ensemble de la population et des décideurs politiques que nous devons savoir concilier deux exigences : l'impératif écologique et la justice sociale. C'est au nom de ces deux principes que nous menons les projets qu'aujourd'hui vous contestez, en en prenant deux emblématiques, celui de Netter-Debergue et celui de Charenton-Meuniers.

Pourquoi je dis cela ? Parce que sur ces deux opérations, qui ne sont pas nouvelles, comme vous essayer de le prétendre, elles ont fait l'objet d'une dizaine de délibérations au sein de notre assemblée, elles ont fait l'objet, Mme MONTANDON laissez-moi finir, je vous ai écoutée, de réunions publiques et de concertations, dans des conditions, faut-il le rappeler, pas toujours républicaines et pas toujours clémentes de la part de certains riverains. Mais nous avons poursuivi la concertation, et nous avons poursuivi l'objet de travail sur les deux projets que vous évoquez.

Sur ces deux projets que vous évoquez, vous opposez la densification et vous opposez, soi-disant, des vertus qui seraient celles de l'environnement. D'abord, nous saluons votre ambition tout à coup sur l'environnement qui est un peu tardive, mais à la limite pourquoi pas. Oui, vous avez des ambitions très sélectives sur l'environnement et en l'occurrence, vous les avez sur ces deux projets.

Je vais vous rappeler ce que l'on fait sur ces deux projets. Sur le projet Netter-Debergue, nous construisons des logements, nous construisons un espace vert qui n'existe pas



aujourd'hui de 2 500 m<sup>2</sup> et je vous rappelle que nous avons un objet de construction et un rapport à l'environnement qui est d'un sur un. C'est-à-dire que pour un mètre carré construit, nous avons un mètre carré de jardin qui est créé. Cela fait de ce projet Netter-Debergue quelque chose qui est unique dans Paris, vous ne trouverez pas cela ailleurs. Nous avons aussi, comme nous l'avons dit tout à l'heure, des services publics de proximité, avec la création d'une crèche, parce que dans ce quartier, nous sommes déficitaires en matière de berceaux et nous en avons besoin. Voilà l'objet et l'ambition de ce projet qui n'a rien d'une densification, qui a tout par contre d'un projet équilibré entre les services publics et le logement et un grand espace vert. Sur Charenton-Meuniers, de quoi parlons-nous ? Nous parlons aussi de l'accès à du logement pour tous ainsi que de logements adaptés pour des personnes de grand âge qui ne peuvent plus, aujourd'hui, vivre de manière correcte dans certains logements qui ne sont plus adaptés. Nous parlons de l'accueil de jeunes dans ces logements, nous parlons donc de services publics aussi avec une crèche qui sera construite sur ce projet, et surtout nous rendons des espaces qui sont aujourd'hui des espaces de parkings bitumés, avec des voitures qui sont dangereux et qui sont inexploitable, nous allons enlever toutes les voitures qui sont en surface et nous recomposons un parking en dessous pour libérer la partie au-dessus et la libérer pour les locataires et pour les habitants, sans compter tout ce que nous faisons pour la rénovation et le plan climat, la rénovation thermique et les aménagements, si l'on fait comme pour Netter-Debergue, comme pour Charenton-Meuniers, l'objet de concertations. Éléonore SLAMA, qui est là, a mené la concertation sur Charenton-Meuniers, nous avons regardé ce qui se faisait avec la Maire sur Netter-Debergue, nous avons fait évoluer les projets de manière à ce qu'ils puissent tenir, à chaque fois, tous ces bouts-là.

Au final, Mme MONTANDON, ce n'est pas cette opposition qui est la vôtre, en réalité, ce que vous opposez, c'est simplement environnement et logement social. Ce qui vous déplaît dans ces deux projets, ce n'est pas la densification, c'est la présence du logement social. Vous ne le dites pas, mais c'est cette partie-là qui vous gêne. Or...

#### *Intervention hors micro*

« Mais si, et par essence, c'est ce qui me gêne, parce qu'il y a, Mme MONTANDON, des espaces verts, il y a la création de ces espaces verts, il y a la création d'espaces publics, de services publics de proximité. Donc, qu'est-ce qui vous gêne ? Et l'on a des logements, comme vous l'évoquiez tout à l'heure, pour le personnel de la Petite Enfance de la ville de Paris, là, nous aurons du personnel de la RATP qui se lève tôt, aussi, le matin, à Netter-Debergue et qui a besoin d'aller travailler dans de meilleures conditions. Donc, ces projets ils sont un peu exemplaires et emblématiques de ce que l'on peut tenir entre la justice sociale et l'accès au logement pour tous, et l'environnement et le besoin de répondre à des impératifs écologiques, notamment en recréant des espaces verts.

Pour toutes ces raisons, nous voterons un avis défavorable à ce vœu pour l'exécutif, Mme la Maire. »

#### **Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup M. BOUIGUE, alors plusieurs explications de vote des Présidents des différents groupes, M. BONNET. »

#### **M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :**

« Je voudrais dire à Mme MONTANDON qu'en tant que conseillère régionale, elle devrait prendre ces deux projets comme exemplaires, en termes justement d'écologie et d'environnement. Je vais vous dire, Mme la Conseillère régionale, un rapport qui est tombé vendredi dernier de l'Agence régionale de la biodiversité d'Île-de-France, une

agence que vous financez. En Île-de-France, 31 % des espèces de fougères et de plantes sont menacés, 27 % des papillons, 30 % des chauves-souris, 39 % des oiseaux nicheurs. Alors, le rapport est très long donc je ne vais pas tout lire, mais la principale cause est due à l'étalement urbain et c'est l'une des principales menaces. Les villes couvrent 22 % du territoire d'Île-de-France, c'est la région la plus artificialisée et c'est celle où il y a eu la plus grande progression de l'urbanisme. Donc, la question qui se pose aujourd'hui, c'est : est-ce que l'on continue l'étalement urbain au détriment de la biodiversité ou est-ce que l'on conjugue, comme ça a été très bien dit par M. BOUIGUE, le logement social, et notamment c'est le cas de Netter-Debergue, d'agents de la RATP qui doivent embaucher le matin à 5 heures et qui, s'ils n'habitent pas dans le 12<sup>e</sup> arrondissement, ça veut dire qu'ils prennent leur voiture, parce qu'ils habitent en Seine-et-Marne, et en plus polluent et rajoutent des voitures sur le périphérique. Donc, moi je pense que nous sommes confrontés, évidemment, à cette question qui est centrale, mais sur la question de l'urbanisation, et notamment sur la construction, elle est plutôt sur les matériaux. Parce qu'évidemment, moi j'entends les arguments de réchauffement climatique, d'îlots de chaleur, donc la question n'est pas sur « il faut s'opposer à la construction », mais il faut construire intelligemment. Et construire intelligemment c'est utiliser le bois, par exemple, c'est utiliser d'autres matériaux et c'est aussi rendre au végétal. Et c'est ce qu'il se passe sur Netter-Debergue. Qu'est-ce qu'il se passe ? On agrandit le parc, donc on rend de la nature.

Moi, je pense que vous devriez faire attention quand vous attaquez ce sujet, et notamment comme conseillère régionale, parce que ça va complètement à l'encontre de la politique régionale que l'on doit mener.

Enfin, je voudrais savoir ce que vous dites sur la Corniche des forts, puisque c'est justement aujourd'hui une grande question à la région qui se pose sur la construction, l'utilisation alors que l'on est sur une forêt et plusieurs écologistes se plaignent de ce que Mme PECRESSE est en train de faire, justement à la Corniche des forts qui est un bois, une base de loisirs de la région qui est à Romainville. Donc, vous voyez, si l'on sort un peu du microcosme du 12<sup>e</sup>, regardons ce qu'il se passe et les conséquences à l'échelle régionale.

Je terminerai, parce que dans votre vœu, vous citez le TEP Ménilmontant. Il faut quand même être clair sur ce qui devait se construire et qui se construira si l'on gagne Paris, d'ailleurs, aux prochaines municipales, sur le TEP Ménilmontant. Qu'est-ce qui devait se construire ? Pas simplement du logement social. Il devait se reconstruire un gymnase sur un terrain de sport déjà existant, et donc couvrir et donc offrir plus de créneaux horaires à des associations qui, sans arrêt, réclament plus d'équipements sportifs dans notre ville, à l'aune des Jeux olympiques et devait se reconstruire un équipement de déchets de recyclerie du tri sélectif. Et ça, ce n'est pas un enjeu environnemental ? Donc, on renonce à cela, on renonce à du logement social, à une recyclerie, du tri sélectif et un gymnase. Voilà à quoi on est confronté. Permettez-moi de vous dire ce que vous a dit Richard BOUIGUE, nous, on fait et l'on conjugue le social, l'environnemental et la justice et c'est pour cette raison que je soutiens entièrement ces projets et que nous voterons contre ce vœu. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci M. BONNET pour ces explications. Mme CHARNOZ, au nom de votre groupe. »

**Mme Sandrine CHARNOZ, Conseillère de Paris, Déléguée auprès de la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement :**

« Oui, Mme la Maire. Mme MONTANDON avait démarré ce Conseil d'arrondissement en nous accusant d'avoir déjà démarré la campagne municipale. Je crois, Mme MONTANDON,

que par ce vœu que vous nous déposez de toutes les façons à chaque Conseil d'arrondissement, vous êtes en campagne municipale. Et je pense que parler à des moments donnés de reprendre le débat sur l'espace de la nature dans la ville, sur la densité de nos opérations urbaines, c'est un signe d'évolution, d'échanges, de débats et c'est un débat que nous aurons au cours de la campagne municipale prochaine.

En revanche, moi je souhaite ici dénoncer cette tentative où chaque arrondissement est instrumentalisé sur cette opération et où vous faites déplacer des gens, à chaque Conseil d'arrondissement, pour leur faire croire qu'avec un vœu on peut changer une délibération. Or, nous savons très bien que c'est par les votes au Conseil de Paris sur les délibérations que l'on peut infléchir une politique, et ça, je trouve vraiment scandaleux que ce soir, à nouveau, vous ayez fait cette démarche-là.

Pour toutes ces raisons, et, parce que je souhaite que nous ayons ces débats sur la densité et sur les espaces et sur la place de la nature dans les débats en transparence devant les citoyens lors des prochaines municipales, nous voterons contre ce vœu. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup, alors je crois qu'Emmanuelle PIERRE-MARIE a demandé une explication de vote à titre personnel. »

**Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Conseillère d'arrondissement, déléguée auprès de la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement :**

« Merci Mme la Maire, et j'y associerai aussi mon collègue Christophe TEISSEIRE. Donc, je suis ravie de constater que non seulement l'écologie a le vent en poupe, mais que tout le monde se met au vert. En lisant le vœu des Républicains, je me suis même demandé si ce n'était pas moi qui l'avais écrit, et que j'avais oublié. Et puis, en relisant l'intervention de David BELLARD au dernier Conseil de Paris, j'ai compris, bravo, beau plagiat. Donc, effectivement, je ne peux être que d'accord avec ce vœu et je partage, bien évidemment, vos doutes sur ce projet, à de petites nuances près, quand même.

Vous avez parlé, effectivement, contradictions, alors parlons contradictions. Être écologiste et défendre l'écologie politique, juste pour rappel, c'est certes être environnementaliste, défendre la planète, les petits oiseaux et les petites fleurs, tout ça, mais c'est aussi ne pas être productiviste, être féministe inclusive, se battre pour une justice sociale au quotidien, savoir accueillir les gens qui viennent d'ailleurs, être respectueux des choix de la vie de chacun, lutter contre les stéréotypes, quels qu'ils soient, selon ses origines, ses choix religieux, ses orientations sexuelles. Un savant-dosage entre défendre des libertés et les intérêts collectifs, savoir même parfois être libertaire, là vous voyez tout de suite par vous-même que le fossé se creuse.

Effectivement, comme vient de le dire Mme CHARNOZ, la sincérité de votre engagement sur ces questions ne se traduit malheureusement ni en actes, vos attitudes au quotidien pour défendre les pollueurs en tout genre, les automobilistes, les motards aux grandes multinationales qui dévastent notre planète et détruisent nos vies ni dans vos votes, on le voit tous les jours par les arbitrages en défaveur de l'écologie de votre ami et ministre Bruno le Maire, de la Présidente de Région et sa politique de droite si excluante et bien peu respectueuse de l'environnement, et même vous, sur les voies sur berges, par exemple. Et quand je vois que vous vous positionnez contre les actions qui luttent contre les discriminations et même le dispositif Familles Zéro Déchet, effectivement, je m'interroge sur votre implication écolo.

Ça me permet aussi de revenir sur les allusions de nos chers collègues sur le ni droite ni gauche. Nous, écologistes, constants dans les valeurs de gauche que nous défendons,

depuis des décennies, savons très bien qu'en revanche, sur les méthodes employées, nous divergeons quelque peu, et parfois, effectivement, c'est gentil de nous donner des leçons de démocratie et d'écologie, c'est important pour notre assemblée ici présente, et nous prenons le fait de faire une politique autrement, de la faire notre l'exemplarité et la cohérence. Nous essayons bien évidemment de le prouver tous les jours. Donc, oui les écolos ont avant tout une vision globale, respectueuse et inclusive de la ville.

Depuis hier, il ne vous aura pas échappé que nous rentrons dans une période de canicule qui va non seulement être longue et avoir une chaleur ressentie au mois de juin jamais égalée, à plus de 48 degrés. Et là, on se pose une question : où sont les arbres ? Je ne suis jamais rentrée dans cette bataille stérile de l'âge des arbres, en revanche leur hauteur est pour moi un des critères de santé à garder en tête. Il était tellement urgent de les abattre ? Quand vont-ils être plantés ? Quand arriveront-ils à maturité, pour atteindre ces 18 mètres de hauteur et retrouver leur vertu écologique pour lutter justement contre ces îlots de chaleur que vous avez tous et toutes annoncés, et de faire écran contre cette pollution qui nous tue un peu plus chaque jour, et surtout en ce moment, je rappelle 2 500 morts prématurés par an à Paris. Qu'est-ce que c'est que cette ville qui fait contre ses habitants et impose une marchandisation de ses espaces, avant c'était pire, avant c'était mieux, certes. Continuons encore une fois ces débats stériles et maintenant comment faisons-nous ensemble pour que cela soit respectueux de celles et ceux qui vivent là et respectueux de notre cadre de vie. Donc, la densification systématique sur les dents creuses, effectivement, nous n'y croyons plus. Arrêtons le gaspillage et pensons avec un nouveau logiciel. Celui d'utiliser l'existant, comme la transformation des bureaux en logements et de lutter contre la localisation temporaire voire d'inventer un nouvel habitat.

Donc, les espaces verts, sources naturelles de fraîcheur, ne peuvent plus être véritablement un ajustement au projet d'aménagement urbain. Le dérèglement climatique nous oblige à repenser la ville, donc nous demandons aussi un moratoire, mais pour des raisons différentes. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Ça fait 4 minutes et demie maintenant, mais vous pouvez conclure peut-être. »

**Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Conseillère d'arrondissement, déléguée auprès de la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement :**

« J'en ai pour trente secondes. Je vais néanmoins m'abstenir sur ce vœu, non pas, parce que je suis charmante, petit rappel de ce sexisme ordinaire dont j'ai été l'objet au dernier Conseil d'arrondissement, mais, parce que je ne suis pas dupe non plus de cette peinture verte des Républicains, certes pour vous c'est une écologie de circonstances et surtout une visée électorale que je déplore. Donc, il est vraiment temps de nous laisser respirer, dans tous les sens du terme. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Loin de moi l'idée d'empêcher qui que ce soit de respirer, bien évidemment. Je note qu'il a fallu 5 minutes pour expliquer ce qu'était l'écologie et quel était le vote sur ce vœu. Heureusement, tout le monde ne prend pas le même temps à chaque vote, puisque je serais obligée de laisser chaque élu s'exprimer, c'est légitime pour tous les élus, mais bon. Alors, sur ce vœu, j'ai compris qu'il y avait donc un avis défavorable de l'exécutif et des positions qui ont été exprimées par les uns et les autres. Je crois que Mme MONTANDON, vous souhaitez reprendre la parole donc je vous la donne, parce que je suis très généreuse ce soir. »

**Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :**

« Merci, Mme la Maire, mais c'est vraiment trente secondes. Juste pour vous relire le vœu que j'avais déposé lors de la délibération justement en mars 2018. Et c'est toujours dans le même état d'esprit. Je vous avais demandé de revoir la programmation en améliorant simplement l'intégration des bâtiments et respecter le cœur d'îlot en observant le principe de continuité d'espaces libres entre la cité Debergue, la cité du Rendez-vous et les 71 et 77 avenue du docteur Netter, c'est-à-dire en ne condamnant pas les fenêtres des logements déjà existants. En fait, on vous demande depuis le début juste une meilleure intégration, donc c'était peut-être dix à quinze logements de moins... »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« On ne va pas refaire le débat... »

**Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :**

« Non, mais juste, parce que j'ai eu beaucoup de porte-parole. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« On ne va pas refaire le débat, on a déjà évoqué ce sujet à plusieurs reprises, vous ne parlez pas de la même chose les uns et les autres, donc on va voter sur ce vœu avec un avis défavorable de l'exécutif, qui s'abstient ? Qui vote pour ? Il est donc rejeté, je vous remercie. »

Votants : 26 dont 8 pouvoirs

Pour : 05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

Contre : 19 voix dont 6 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir

03 voix groupe Écologiste dont 1 pouvoir

02 voix groupe Génération.s

Abstention : 02 voix groupe Écologiste : Mme PIERRE-MARIE, M. TEISSEIRE.

Vœu rejeté *la majorité absolue* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2019-164 VŒU)

\*\*\*

- VŒU 122019-024 : *Vœu relatif à l'information autour du déploiement du compteur Linky, déposé par Valérie MONTANDON et les élu-e-s du groupe Les Républicains.*

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« C'est Mme MONTANDON qui le présente. »

**Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :**

« Merci Mme la Maire. Comme vous le savez, le déploiement de Linky à Paris continue de susciter de multiples inquiétudes et interrogations de la part des Parisiens. Il se trouve que plusieurs vœux ont été adoptés en Conseil de Paris, et d'ailleurs de plusieurs groupes. Nous concernant, c'était un vœu, notamment, qui a été fait en 2018 et qui demandait des réunions d'information sur le compteur Linky, il y a d'ailleurs d'autres vœux, comme celui exprimé en juillet 2016 et qui demandait que la ville de Paris, paris.fr, contienne des sections qui soient relatives à l'information sur les compteurs Linky.

Comme vous le savez, il y a une mobilisation du collectif 68 qui se situe au 68, boulevard Soult et qui est composé de locataires de la résidence appartenant à la ville de Paris, mais pas que. Des locataires, aussi, des immeubles limitrophes et l'avenue Courteline, qui s'inquiètent de la pose prochaine des compteurs communiquant Linky par EDF et Enedis dans leur appartement, et c'est pour cela que nous vous demandons deux axes.

Le premier c'est que le site paris.fr contienne une page d'information sur Linky, comme ça avait été d'ailleurs voté dans les vœux précédents, et que ce soit décliné à la mairie du 12<sup>e</sup> arrondissement, afin que les habitants puissent disposer de plus d'informations. Mais aussi qu'une réunion publique, sur l'installation des compteurs Linky, en associant les différents acteurs concernés et les bailleurs sociaux soient organisés, avec le collectif citoyen du 68 Soult, afin de répondre aux interrogations légitimes des habitants et leur rappeler leurs droits, notamment en matière de protection des données. Merci. »

Vu le vœu 2018 V217 adopté par le Conseil de Paris de mai 2018 relatif à des réunions d'information sur le compteur Linky ;

Considérant qu'en dépit de son adoption, ce vœu n'a pas été mis en œuvre à ce jour ;

Considérant que le déploiement de Linky à Paris continue de susciter de multiples inquiétudes et interrogations de la part des Parisiens alors qu'il doit se poursuivre jusqu'en 2021 ;

Considérant la décision du juge des référés du tribunal de grande instance de Toulouse accordant le droit à 13 personnes souffrant d'hypersensibilité aux ondes de ne pas être équipées d'un compteur Linky ;

Considérant la mobilisation du collectif du 68 boulevard Soult composé de locataires d'une résidence appartenant à la Ville de Paris et gérée par la RIVP, et de locataires des immeubles limitrophes et de l'avenue Courteline, qui s'inquiètent de la pose prochaine des compteurs communicants LINKY par EDF-ENEDIS, dans leurs appartements ;

Considérant qu'il est du devoir de la Ville de Paris, en tant qu'autorité concédante, de garantir la complète information des Parisiens ;

Considérant qu'en dépit du vœu adopté par le Conseil de Paris de juillet 2016, le site paris.fr ne contient à ce jour aucune section consacrée à Linky.



Sur proposition de Valérie MONTANDON et des élu-e-s du groupe les Républicains du 12<sup>e</sup> arrondissement, émettent le vœu :

- que le site paris.fr comprenne une page d'information sur Linky et qu'elle soit déclinée sur le site de la Mairie du 12<sup>e</sup>;

- qu'une réunion publique sur l'installation des compteurs Linky en associant Enedis, ses prestataires, la CNIL, l'ANSES et les bailleurs sociaux concernés soit organisée avec le collectif citoyen du 68 Sault, afin de répondre aux interrogations légitimes des habitants et rappeler leurs droits, notamment en matière de protection des données.

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup, M. BOUIGUE pour un... Non ? Ah non, pardon, excusez-moi. C'est le réflexe. M. David GREAU, pardon, toutes mes excuses. »

**M. David GREAU, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement :**

« Merci, Mme la Maire. Effectivement, c'est un nouveau vœu que vous nous présentez ce soir, qui est un peu dans la ligne du précédent, c'est-à-dire que l'on vous découvre un vernis écologiste que l'on ne vous connaissait pas, qui est vraisemblablement de circonstance, mais je n'irai pas plus loin. En tout cas, effectivement, la question du déploiement du compteur Linky par Enedis suscite effectivement de nombreuses interrogations et de nombreuses craintes, dans le 12<sup>e</sup> arrondissement par les habitants qu'ils soient, ou non, constitués en collectif. Il s'agit même, au-delà de ça, d'un sujet qui est d'ampleur nationale, le déploiement du compteur Linky n'est absolument pas ni une spécificité du 12<sup>e</sup> ni une spécificité parisienne ni même la métropole, c'est une question nationale, et il nous apparaît difficile, dès lors, de travailler unilatéralement avec chacun des collectifs d'habitants qui pourra s'exprimer. C'est pourquoi, nous sommes favorables à aller même plus loin que ce que propose votre vœu, c'est-à-dire que soit organiser à la rentrée prochaine, par Enedis, c'est Enedis effectivement le concessionnaire qui est en charge de ce déploiement, et il ne vous aura pas échappé que l'on rentre dans une période particulière, en termes de rayonnement public et donc nous allons demander à Enedis d'organiser une réunion publique ou plusieurs si cela est nécessaire, au vu de l'affluence, pour l'ensemble des habitants du 12<sup>e</sup> arrondissement, et non pas collectif par collectif, et nous avons, d'ores et déjà, pris attache de la ville de Paris pour que la page qui avait été prévue sur le site paris.fr, que vous relevez, à juste titre, comme absente aujourd'hui, de ce site, et sa déclinaison du 12<sup>e</sup> puisse être produite et mise en ligne.

Aussi, je vous demanderai, au vu de ces réponses, de retirer votre vœu, sinon, nous aurons, pour l'exécutif, un avis défavorable sur ce vœu. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup M. David GREAU. Du coup, Mme MONTANDON ? »

**Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :**

« Je prends acte de ce que vous venez d'annoncer, en espérant qu'en septembre elle ait vraiment lieu, même si l'on rentre dans une période particulière, enfin je pense que personne ne vous en voudra d'organiser une réunion d'information sur les compteurs Linky. Donc, je vais retirer le vœu, mais je serai vigilante, et puis si en septembre ça n'a pas lieu, et bien rebelote en octobre. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**



« De toute manière, on se voit en octobre, puisqu'il n'y a pas de conseil en septembre, on demandera à Enedis d'organiser cette réunion, après c'est aussi de sa responsabilité. Donc, le vœu est retiré. »

**Vœu retiré en séance.**

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Nous avons donc terminé, je vous remercie les uns et les autres pour nos débats. Je vous souhaite un bel été, et bon courage pour les jours qui viennent avec la chaleur. Pour nos conseillers de Paris, rendez-vous au Conseil de Paris dans quinze jours et à bientôt dans les rues du 12<sup>e</sup> à n'en pas douter. Merci. »

\*\*\*

Madame la Maire lève la séance à 21 h 45.

Catherine BARATTI-ELBAZ  
Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement de Paris.